

CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2016 A 20h00
- ORDRE DU JOUR -

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2016

AD HOC – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE 1 Approbation des modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal

FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. MEDINA 2 Vote du Budget Primitif 2016 de la Ville

M. MEDINA 3 Fixation des taux 2016 des trois taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. MEDINA 4 Garantie d'emprunt accordée à l'association Saint-Michel de Picpus – réalisation de travaux dans l'établissement situé 10 ter rue Jeanne d'Arc à Saint-Mandé

MME BESNARD 5 Reprise de provisions pour risques

M. TINEL 6 Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) – Equipement des policiers municipaux, acquisition d'un terminal de radiocommunication

MME CARRESE 7 Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) – Sécurisation des sites sensibles au titre de l'année 2016, acquisition de "kit détresse" pour les crèches et établissements scolaires

M. DAMAS 8 Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Saint-Mandé et la Ville de Vincennes pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien

MME SEVESTRE 9 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat 2016 avec le Club d'entreprises Affaires & Convivialité

RELATIONS AVEC LES CITOYENS, ESPACE URBAIN ET VIE QUOTIDIENNE

M. LE MAIRE 10 Sollicitation d'une subvention dans le cadre des dotations d'actions parlementaires 2016

MME DUSSUD 11 Demande de subvention auprès de la Ville de Paris, de l'Institut le Val-Mandé, de la Région Ile de France et du Département du Val de Marne pour le réaménagement de la rue Mongenot

MME QUERON 12 Demande de subvention auprès du STIF pour le déplacement de l'arrêt "Demi-Lune" de la ligne 46 et sa mise en accessibilité

M. IZRAELEWICZ 13 Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour l'installation de système de production de chaleur à haute performance énergétique à l'école Paul Bert élémentaire

M. ASSOULINE 14 Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour la réalisation d'aménagements de voirie à l'attention des malvoyants du Val-Mandé

M. LE TYMEN 15 Elaboration d'un plan des itinéraires cyclables et des liaisons douces dans

- MME TRIMBACH** 16 Nouvelle redevance pour occupation provisoire du domaine public sur les réseaux gaz

URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- MME CROCHETON** 17 Approbation du programme d'action du programme local de prévention des déchets pour l'année 2016
- MME CROCHETON** 18 Signature de la convention partenariale pour le relogement des occupants de l'immeuble sis 182 Gallieni / 3 rue des Vallées à Saint-Mandé
- M. MURGIA** 19 Signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat et des suivi des ruches du programme national « abeille, sentinelle de l'environnement »

FAMILLE, ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRE

- MME CARRESE** 20 Convention d'objectifs et de financement du Contrat enfance jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne
- MME TUNG** 21 Convention de subventionnement avec l'association "Les Petits Castors"
- MME GOUEL** 22 Avenant n°16 à la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre-Dame pour l'année scolaire 2015-2016

RESSOURCES HUMAINES ET OPTIMISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

- MME MARTIN** 23 Modification du tableau des emplois de la Ville
- M. DARNAULT** 24 Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

CULTURE, COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

- M. WEIL** 25 Réactualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles
- M. GUIONET** 26 Réactualisation des tarifs du conservatoire Robert Lamoureux

SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

- MME SEVESTRE** 27 Actualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de locations des équipements sportifs au 1er septembre 2016
- M. BOULLE** 28 Actualisation du règlement intérieur de la salle de musculation
- MME FAURE** 29 Modification du règlement de fonctionnement et actualisation des tarifs de la Ludothèque au 1^{er} septembre 2016
- MME VERON** 30 Mise en place d'un carnet de 10 tickets pour les activités "Bien-Etre" d'Inter'val au 1^{er} septembre 2016
- MME BESNARD** 31 Attribution d'un Chèque Initiative Jeune

DECISIONS DU MAIRE

- M. LE MAIRE** 32 Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 13 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 7 avril, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien WEIL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO (jusqu'au point n°4 inclus), Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Nicolas COHEN, pouvoir donné à M. Philippe IZRAELEWICZ
M. Gaël TURBAN, pouvoir donné à Mme Joëlle AICH
M. Luc ALONSO (à partir du point n°5), pouvoir donné à Mme Lucile ROBINET

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2016

Approuvé à l'unanimité (sous réserve des modifications de vote au point 6 portant approbation du règlement armement et équipement de protection individuelle de la police municipale).

1. Approbation des modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Par délibération du conseil municipal du 23 septembre 2014, le règlement intérieur a été adopté.

Pour rappel, ce règlement comporte un certain nombre de dispositions relatives au fonctionnement de l'assemblée municipale de Saint-Mandé.

Il est proposé de réviser l'article 30 de ce règlement portant sur l'espace d'expression consacré aux élus de l'opposition et sur les modalités pratiques de remise des tribunes dans le Bulletin Municipal Officiel.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du règlement intérieur tel que joint en annexe.

M. LE MAIRE : J'ai reçu, sur ce texte, un amendement de Madame Robinet. Je vous passe la parole, Madame Robinet.

Mme ROBINET : Je vais la laisser à Monsieur Alonso.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, le sujet a déjà été abordé lors du dernier Conseil municipal, mais pour des raisons de pièce jointe erronée, nous avons donc reporté à ce Conseil. On a un texte global, mais il y a quatre zones que nous souhaitons vous proposer en modification.

Le titre : prendre en titre *Liberté d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale*, qui est quand même plus explicite.

Le nombre de caractères, ce que je vous avais déjà exprimé la dernière fois : puisque vous aviez retenu 4 000 signes pour le compte de la majorité municipale dans l'ancienne version, nous pensons que 4 000 signes pour chaque groupe d'opposition, ce serait une bonne chose, sachant que notre groupe se répartirait 1 350 signes pour Monsieur Eroukhmanoff et 2 650 pour nous.

Il y avait aussi la question du supplément au journal municipal. Nous proposons de rajouter la formule : « *lorsqu'un supplément au journal municipal est publié, qui énonce des projets de la majorité, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité. Le nombre de signes attribué au groupe sera fixé entre la majorité municipale et les élus n'appartenant pas à la majorité municipale.* » Je vous fais ces propositions car j'ai vu que le préfet de l'Essonne avait, en 2011, adressé un courrier à un Maire d'une commune de l'Essonne, le rappelant à cette règle. Je me souviens de vos arguments, Monsieur Weil, au dernier Conseil, où vous m'expliquiez que non, que c'était factuel, etc. Je prendrai l'exemple du supplément *Info Finances* de 2015, qui était un supplément au journal municipal. Je pense pouvoir affirmer que ce supplément défend bien la politique de la ville, puisqu'on présente le budget 2014 de la ville, ce qu'il faut retenir, etc. Enfin, c'est vraiment l'extraction, pratiquement, de la présentation qui avait été faite en Conseil municipal, du budget 2014 de la ville. Je pense donc qu'à cet égard-là, dans ce supplément-là par exemple, il aurait très bien pu y avoir – à la fin, on a *La parole à Marc Médina* – une petite expression de la part des groupes d'opposition.

Dernier point. Je trouve votre règle extrêmement sévère et extrêmement dure. Vous nous indiquez qu'en cas de remise hors délai, la publication ne sera pas acceptée. Vous nous indiquez aussi que le calendrier avec les dates limites d'envoi sera transmis chaque semestre à l'ensemble des élus. Cela veut dire qu'une fois tous les 6 mois, vous allez nous donner le calendrier. Certes, on dit que c'est 10 jours francs avant la publication, mais malgré tout, c'est un peu un piège que vous nous tendez, parce qu'on a malgré tout de fortes chances d'oublier cette date tôt ou tard. Je propose qu'en cas d'absence d'envoi à la date fixée, le Directeur de la publication adressera un mail aux conseillers concernés, fixant un délai supplémentaire de 48 heures. Après, si on n'obtempère pas à ce délai, ok, je suis d'accord.

Voilà les propositions que nous vous soumettons sous forme d'amendements.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Alonso. Y a-t-il d'autres paroles sur cet amendement ? Il n'y en a pas.

Je voudrais vous rappeler, Monsieur le Conseiller municipal, que vous avez été élu Conseiller municipal, vous êtes donc responsable. Etre prévenu 6 mois à l'avance, c'est déjà avoir les dates. De surcroît, le journal sort maintenant tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois. Les machines sont réservées. Il y a donc un moment donné, naturellement, où nous arrêtons la maquette et nous la transférons à l'imprimeur. Je me permettrai de vous dire que le Directeur de la communication, tout récemment, vous a averti que vous n'aviez pas envoyé en temps et en heure. Dans les deux heures, vous avez réagi. Le texte avait dû être oublié. Nous l'avons reçu. Cela prouve qu'avec de la bonne volonté, un peu de travail et de la rigueur, puisqu'on est dans la rigueur quand on est élu, on essaie de répondre à cela.

Monsieur Weil, vous voulez prendre la parole, je crois.

M. WEIL : Très rapidement et sans refaire de polémique, parce que je pense qu'on a largement assez perdu de temps sur ce sujet, parce qu'il y a des sujets bien plus graves et bien plus importants à traiter, notamment le budget, qu'on va étudier ce soir, cette question de tribune d'expression libre et de règlement intérieur, qu'on a revue, recorrectée, encore une fois corrigée, après des procédures... Enfin, soyons un peu sérieux, vous avez été élus pour représenter les Saint-Mandéens qui ont voté pour Jean Eroukhmanoff. Je pense que le plus important, aujourd'hui, c'est de servir les intérêts de tous et pas des intérêts particuliers.

Pour revenir à la question de ce règlement intérieur, plusieurs choses.

Je pensais qu'on s'était entendu sur le projet qu'on avait soumis en commission, la dernière fois, dans la mesure où on remettait les photos des Conseillers municipaux. A partir de là, je pensais qu'on était arrivé sur une version qui puisse convenir à tout le monde, dans la mesure où, je le rappelle, ces tribunes d'expression libre ont pour vocation de permettre aux élus de toutes tendances, qui représentent tous les courants politiques élus au sein du Conseil municipal, de pouvoir s'exprimer, proportionnellement aux voix qu'ils ont obtenues lors des dernières élections. Je pense que la taille qui est accordée et l'espace qui est accordé à chacun, en aucun cas, ne laissent personne et permettent à tout le monde de s'exprimer convenablement, d'autant plus que la nouvelle formule du magazine paraissant chaque mois, vos espaces de parole ont été doublés de ce fait.

Pour ce qui est du titre que vous proposez, je pense qu'on va rester sur ce qui est fait dans tous les magazines, c'est-à-dire *Tribune d'expression libre des élus*. Ça me semble tout à fait satisfaisant.

Pour le reste, je trouve ça un petit peu étonnant que vous vous étonniez et que vous réclamiez le fait qu'on vous prévienne à l'avance, sur la ponctualité des tribunes, parce que chaque fois, le Directeur de communication envoie les dates à l'avance, avec un calendrier sur plusieurs mois à l'avance et, à chaque fois, puisque vous l'avez demandé, il prenait la peine de vous le rappeler, de vous dire de penser à envoyer vos tribunes quelques jours avant. Monsieur Alonso, systématiquement, vous êtes un des seuls, voire le seul qui envoie sa tribune en retard. Plusieurs fois, nous avons retardé...

M. ALONSO : Non, je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est faux.

M. WEIL : Ce n'est pas faux. Il y a les faits, il y a les mails.

M. ALONSO : Je ne peux pas vous laisser dire cela. Je veux bien vous laisser développer vos arguments, mais pas vous laisser dire cela.

M. WEIL : Je ne vais pas développer davantage, mais appliquez-vous la rigueur que vous demandez aux autres.

Pour le reste, je propose que notre groupe vote contre ce projet d'amendement. Dans la mesure où on reste sur les critères initiaux et que les photos sont remises, je pense que nous avons là un compromis qui est tout à fait convenable pour l'expression de chacun et, en plus, qui a été livré en commission *ad hoc* destinée à cet effet.

M. LE MAIRE : Madame Touati. Rapprochez le micro, Madame Touati, s'il vous plaît, pour vous-même et l'enregistrement.

Mme TOUATI : Comme j'étais absente la dernière fois, j'ai peut-être raté un épisode.

Je note avec satisfaction qu'on en vient à un compromis, après une commission *ad hoc* qui avait été un peu houleuse et un peu pénible à 8 heures du matin.

Ceci étant, une remarque d'ordre général, je l'avais dit, on ne peut pas dire que ce soit de la futilité. La liberté d'expression des groupes d'opposition, c'est le pluralisme, c'est la démocratie. Je crois que c'est une valeur pour laquelle, encore plus maintenant, on doit être tous mobilisés, pour la défendre. Ce n'est donc pas futile.

Dans l'amendement qui a été présenté par Luc Alonso, j'insisterai sur un point qui me paraît important, qui est le droit d'expression dans les suppléments, qui traitent non pas d'informations générales comme le calendrier culture ou le programme du bel âge, mais lorsque cela aborde des questions de politique de la ville. Je suis désolée, on se retrouve là encore dans un canal juridique où, à mon sens, il n'y a pas de discussion possible sérieuse. Il y a des choses qui doivent être observées, c'est comme ça et c'est tout. On change la réglementation mais ce n'est pas le Conseil municipal de Saint-Mandé qui va le faire. Nous nous attachons à cette expression dans les suppléments qui, encore une fois, traitent de questions politiques.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Touati. Je vais vous faire confirmer le vote contre de notre groupe, puisque vous voulez exclure la culture des politiques municipales, ce qui me semble totalement éhonté.

Mme TOUATI : Non, Monsieur le Maire, je n'ai pas dit cela.

M. LE MAIRE : Ah bon ? C'est ce que vous avez dit à l'instant.

Mme TOUATI : Je pense que le Conseil départemental présent ne pourra pas dire cela. J'ai dit : quand c'est factuel, quand vous énoncez, je conçois que cela ne rentre pas dans le champ d'application des textes. Quand vous donnez le programme du bel âge, même chose. Quand, en revanche, vous défendez votre politique municipale en matière de finances, c'est différent. Cela ne veut pas dire que je suis contre la culture.

M. LE MAIRE : C'est simplement pour bien voir la portée de vos propos. Je répondrai d'ailleurs à Monsieur Alonso. Face à ce que vous venez de dire sur les personnes du bel âge, les programmes, etc., vous pouvez avoir des choses à dire sur les politiques du bel âge, vous pourriez donc naturellement vous exprimer aussi. Vous ne voulez pas vous exprimer sur le bel âge, sur la culture, cela en fait deux. On en sort trois. Monsieur Alonso a dit très justement que c'était l'extrait du budget de la ville de Saint-Mandé. Très sincèrement, d'ailleurs, je ne vois pas ce qu'on pourrait raconter d'autre. En conséquence de quoi, tout cela est un peu dépassé.

Nous allons donc mettre aux voix l'amendement de Madame Robinet et de Monsieur Alonso, déposé par Madame Robinet. Celles et ceux qui sont contre votent.

Un intervenant : 25.

M. LE MAIRE : Celles et ceux qui sont pour votent.

Un intervenant : 5.

M. LE MAIRE : Celles et ceux qui s'abstiennent votent.

Un intervenant : 4.

M. LE MAIRE : Monsieur le Secrétaire étant caché, il faut que vous ayez la gentillesse de lever bien votre bras. Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications du règlement intérieur du Conseil :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE

2. Vote du Budget Primitif 2016 de la Ville

M. MEDINA : Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 17 février dernier. Il a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget de la Ville a été élaboré.

Le budget 2016 est marqué par les éléments suivants :

- Poursuite de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.
- Baisse de la contribution au FPIC (800 000 € en 2016 au lieu de 1,5 million en 2015), du fait du calcul réalisé cette année au niveau territorial.
- Des investissements revus à la hausse, avec la formalisation sous forme de Plans Pluriannuels d'Investissement des axes d'investissement développés en 2015 (voir infra, la partie sur les dépenses d'investissement).
- La création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux marque également le budget 2016. La ville fait partie depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'EPT Paris-Est-Marne et Bois.

En conséquence :

- ➔ Transfert de la compétence eau et assainissement de la ville vers l'EPT. Néanmoins, en application de la convention de gestion, la ville ne perçoit plus les recettes correspondantes, mais continue de mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour le compte du territoire. En retour, le territoire rembourse à la ville l'intégralité de ces dépenses y compris les frais de personnel, via le chapitre 70 (en fonctionnement) et la nature 4582 (en investissement). C'est au final un jeu à somme nulle. Ces crédits sont intégrés dans le budget de la ville, et non plus dans un budget annexe.
- ➔ En ce qui concerne les compétences plan local d'urbanisme et gestion des déchets ménagers et assimilés, elles aussi transférées au Territoire, on retrouvera également dans le budget ville des flux financiers à somme nulle, matérialisant la prise en charge des dépenses par le budget ville.

→ La ville ne perçoit plus directement la fiscalité économique locale et une partie de la DGF. Ces recettes lui sont reversées en totalité par la Métropole du Grand Paris, via l'attribution de compensation.

LE BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE DE SAINT-MANDE EN QUELQUES CHIFFRES

85,60 M€ : le montant du budget principal.

42,82 M€ en section de fonctionnement.

42,78 M€ en section d'investissement (dont 35 M€ d'acquisitions immobilières).

2,48 M€ : ce montant représente le niveau d'emprunt budgété pour l'année 2016.

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui pourra être supprimé avec le report des résultats antérieurs.

-2,05 % : cette baisse des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2015 est à souligner. Elle est due d'une part à une diminution de la péréquation et d'autre part à une baisse significative des charges financières grâce au refinancement de l'emprunt structuré.

Pour information, la contribution au fonds de compensation des charges territoriales versée au territoire (chapitre 65) n'apparaît pas dans ce chiffre, car elle est intégralement remboursée par le Territoire.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 42 820 466 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses de fonctionnement		BP 2015	BP 2016	Evolution (%)
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	10 141 417 €	10 497 064 €	3,5 %
012	Charges de personnel	18 609 700 €	19 041 271 €	2,3 %
014	Atténuation de produits	5 264 816 €	4 614 816 €	- 12,3 %
022	Dépenses imprévues	30 000 €	0,00 €	- 100 %
65	Autres charges de gestion courante	2 485 393 €	3 778 408 €	52,0 %
66	Charges financières	1 239 005 €	746 040 €	- 39,8 %
67	Charges exceptionnelles	1 331 150 €	1 108 734 €	- 16,7 %
Opérations d'ordre				
023	Virement à la section d'investissement	1 188 665 €	1 888 898 €	58,9 %
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 159 097 €	1 145 234 €	- 1,2 %
Total		41 449 243€	42 820 466 €	3,3 %

1.1.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en hausse de 3,5 % par rapport aux prévisions 2015.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	B.P. 2015	B.P. 2016	Evolution (%)
Achats et prestations de services (autres que terrains amen.)	3 057 533 €	3 359 271 €	9,9 %
Eau, Energie, Chauffage	1 337 685 €	1 357 210 €	1,5 %
Carburants	58 400 €	47 400 €	-18,8 %
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	255 481 €	238 041 €	-6,8 %
Autres fournitures	587 351 €	626 416 €	6,7 %
60 - Achats	5 296 450 €	5 628 337 €	6,3 %
Contrats et prestations	1 682 801€	1 528 747 €	-9,2 %
Locations et charges locatives	329 085 €	345 445 €	5,0 %
Entretien terrains, bâtiments, matériels	295 692 €	736 798 €	149,2 %
Maintenance	485 180 €	288 139 €	-40,6 %
Primes d'assurance	71 623 €	69 445 €	-3,0 %
Autres charges diverses	291 679 €	285 618 €	-2,1 %

61 - Services extérieurs	3 156 060 €	3 254 192 €	3,1 %
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	283 050 €	188 900 €	-33,3 %
Annonces et insertions	34 740 €	39 728 €	14,4 %
Fêtes et cérémonies	194 054 €	164 760 €	-15,1 %
Catalogues et imprimés / publications	132 643 €	104 900 €	-20,9 %
Transports et déplacements	92 229 €	80 110 €	-13,1 %
Frais postaux et de télécommunications	220 400 €	230 400 €	4,5 %
Frais de nettoyage des locaux	557 667 €	601 443 €	7,8 %
Autres charges diverses	37 225 €	35 835 €	-3,7 %
62 - Autres services extérieurs	1 552 008 €	1 446 076 €	6,8 %
Taxes foncières	68 650 €	89 250 €	30,0 %
Autres impôts et taxes	68 250 €	74 010 €	8,4 %
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	136 900 €	163 260 €	19,3 %
Total Chapitre 011	10 141 417 €	10 497 064 €	3,5 %

Le poste « Achats »

Achats et prestations de service :

3 057 533 € en 2015 pour 3 359 271 € en 2016, soit + 9,9 %.

Cette nature comptable comprend principalement la commande de repas pour les écoles et les crèches, ainsi que la réservation de places en crèches privées.

L'augmentation est principalement due à la réservation de places nouvelles au sein de la crèche les Petites Canailles de Saint-Mandé, depuis novembre 2015, afin d'aider à son implantation sur le territoire communal (+ 144 000 €). Un désengagement progressif des réservations de places est également prévu dans l'établissement de Vincennes, qui aura pour conséquence de réduire ce poste de dépenses à court terme.

D'autres évolutions moindres sont constatées par ailleurs :

- nouvelles actions relatives aux risques psychosociaux (+ 18 000 €),
- augmentation du montant prévu pour les repas dans les écoles (+ 15 000 €),
- communication sur la nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères (+ 10 000 €).

Le poste « Services extérieurs »

Contrat et prestations de service :

1 682 801 € en 2015 pour 1 528 747 € en 2016, soit – 9,2 %.

Cette diminution est essentiellement liée à la baisse du coût de traitement des ordures ménagères par le SYCTOM.

Entretien terrains, bâtiments, matériels :

295 692 € en 2015 pour 736 798 € en 2016, soit + 149,2 %.

Cette augmentation significative a quatre raisons principales.

- La loi de finances pour 2016 élargit le bénéfice du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie à partir de 2016. Certaines dépenses qui étaient imputées à la nature 6156 « maintenance » les années précédentes sont désormais transférées dans des comptes spécifiques (615221 et 615231) « d'entretien ».
- Des dépenses nouvelles liées à l'externalisation de prestations aux espaces verts (+ 58 700 € : prestation d'entretien sur la 1ère DFL, prestation d'entretien sur terre-plein nord Gallieni, et entretien du jardin ADN). En contrepartie, une économie de 95 000 € a été réalisée en frais de personnel.
- Une augmentation des dépenses d'entretien de la voirie (+ 60 000 € : entretien des marquages routiers).
- L'intégration désormais des dépenses d'entretien de l'assainissement au budget principal (+ 18 600 €).

Maintenance :

485 180 € en 2015 pour 288 139 € en 2016, soit – 40,6 %.

Cette baisse importante est due au fait qu'une partie des crédits a été transférée sur le poste « Entretien terrains, bâtiments, matériels ».

Le poste « Autres services extérieurs »

Rémunération d'intermédiaires et honoraires :

283 050 € en 2015 pour 188 900 € en 2016, soit – 33,3 %.

Cette baisse importante est liée :

- à une baisse des honoraires de la Maison pour Tous / Inter Val (- 42 000 €). Afin de se conformer au réalisé 2015 et 2014.
- à une baisse des frais d'avocat (- 25 000 €). Afin de se conformer au réalisé des années précédentes.

Annonces et insertions :

34 740 € en 2015 pour 39 728 € en 2016, soit + 14,4 %.

Ces sommes servent à payer le coût des annonces et avis d'attribution obligatoires dans le cadre des procédures de marchés publics. La prévision budgétaire est fonction du nombre de procédures adaptées ou appels d'offres à relancer et/ou à lancer prévus pour l'année.

Fêtes et cérémonies :

194 054 € en 2015 pour 164 760 € en 2016, soit – 15,1 %.

Des économies ont été réalisées essentiellement grâce à une nouvelle diminution du coût de pose et dépose des illuminations de Noël (- 18 000 €).

Catalogues et Imprimés / publications :

132 643 € en 2015 pour 104 900 € en 2016, soit – 20,9 %.

La principale raison de la réduction des crédits est une économie de 24 000 euros réalisée au sein du service relations publiques, en frais d'impression (affiches, cartes de vœux...).

Frais de nettoyage des locaux :

557 667 € en 2015 pour 601 443 € en 2016, soit + 7,8 %.

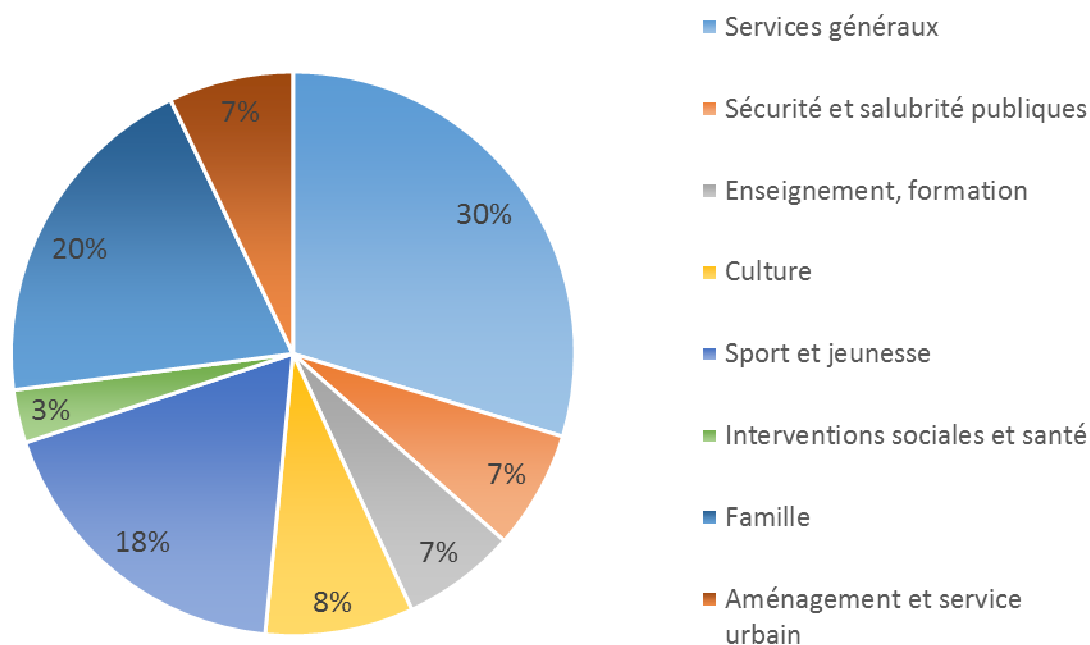
Depuis la fin 2014, la ville a externalisé progressivement le nettoyage de certains bâtiments. Aujourd'hui, le nettoyage de l'ensemble des bâtiments scolaires, de la maison de la famille et de l'inter Val est externalisé. Cela explique la hausse de la dépense en 2016. Mais le coût global doit être regardé en parallèle des économies en termes de coût et de gestion de la masse salariale préalablement affectée à ces missions.

Le poste « Impôts taxes et versements assimilés »

- Les crédits relatifs aux taxes foncières sont en augmentation, afin de tenir compte du réalisé 2015. Toutefois, pour information, la ville mène une étude afin d'optimiser la fiscalité des propriétés de la collectivité et a d'ores et déjà demandé des exonérations pour les bâtiments nouvellement imposés en 2015.
- L'augmentation des autres impôts et taxes est liée d'une part au fait que la redevance pour occupation du réseau assainissement de la ville de Paris apparaît désormais sur le budget de la ville, et non plus sur un budget annexe de l'assainissement (+ 4 100 €). Elle est liée d'autre part au paiement du droit de diffusion d'un film récent, dans le cadre de l'événement « cinéma en plein air "la belle étoile 2016" » organisé par le Conseil Municipal Jeune (+ 1 800 €).

1.1.2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Répartition fonctionnelle des crédits de la masse salariale



En 2016 la gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire très rigoureux, la ville de Saint-Mandé voulant entreprendre un travail ayant pour objectif la stabilisation de la masse salariale à son niveau actuel à court terme.

Ainsi, l'augmentation de la masse salariale est due en 2016, uniquement :

- au GVT (Glissement Vieillesse Technicité),
- à la hausse d'une partie des cotisations salariales et patronales,
- à la décision du gouvernement de revaloriser l'ensemble des fonctionnaires en procédant au **dégel du point d'indice**.

La ville continuera à rechercher à optimiser l'organisation des services et à faire évoluer ses modes de gestion. A ce titre, une réorganisation est engagée concernant la Direction des services techniques.

1.1.3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

4 614 816 € (5 264 816 € au total budgété en 2015 soit – 12,3 %)

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux fonds de péréquation mis en place en 2011 et 2012 :

- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- **le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).**

En ce qui concerne ce fonds, la loi de finances pour 2016 a fait des établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris le niveau de détermination des contributions ou versements au titre du FPIC. Ceci a bouleversé la répartition des prélèvements. Ce changement devrait être favorable à la ville de Saint-Mandé pour l'année 2016, en passant de 1,5 millions d'euros en 2015 à 800 000 €.

A noter, la Ville de Saint-Mandé ne devrait pas être assujettie à la pénalité SRU en 2016 (comme en 2015), grâce aux subventions d'équipement versées en faveur du logement social ces dernières années.

1.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

3 778 408 € (2 485 393 € en 2015 soit + 52,0 %)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		B.P. 2015	B.P. 2016	Evolution (%)
651	Redevances pour concessions, brevets, licences...	2 160 €	1 800 €	-16,7 %
6531	Indemnités	255 000 €	237 000 €	-7,1 %
6532	Frais de mission	1 000 €	0,00 €	-100 %
6533	Cotisations de retraite	25 000 €	25 000 €	0,0 %
6535	Formation	8 000 €	8 000 €	0,0 %
6541	Créances admises en non valeur	25 000 €	25 000 €	0,0 %
6553	Service d'incendie	400 000 €	400 175 €	0,0 %
65541	Contribution au fonds compensation des charges territoriales	0 €	1 486 615 €	100 %
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	500 €	0,00 €	-100 %
6558	Autres contributions obligatoires	226 358 €	235 992 €	4,3 %
657361	Caisse des écoles	0 €	0,00 €	0,0 %
657362	CCAS	860 000 €	775 000 €	-9,9 %
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	577 375 €	523 826 €	-9,3 %
658	Charges diverses de la gestion courante	105 000 €	60 000 €	-42,9 %
Total Chapitre 65		2 485 393 €	3 778 408 €	52,0 %

On peut préciser à propos de ce chapitre que :

- En 2016, est créée « la contribution au fonds de compensation des charges territoriales » (nature 65541). Il s'agit de la contribution versée par la ville au Territoire. Toutefois, à cette dépense de la ville correspond un remboursement intégral par l'EPT au chapitre 70 pour les dépenses de fonctionnement et à la nature 4582 pour les dépenses d'investissement.
- Le montant budgété au 658 au titre du versement de l' A.M.G.E.D. est ajusté sur le réalisé 2015.

1.1.5. Chapitre 66 – Charges financières

746 040 € (1 239 005 € en 2015 soit – 39,8 %)

La baisse 2016 des frais financiers est liée au refinancement de l'emprunt structuré euro / franc suisse, contracté en 2007 par la ville. Ainsi, à partir de 2016, c'est un taux fixe de 3,25 % qui s'applique.

En contrepartie, le refinancement est venu rehausser l'encours total et donc le montant de l'annuité en capital. Toutefois, cette annuité est soulagée par l'aide du fonds de soutien.

En intégrant le refinancement, l'encours de dette de Saint-Mandé est de 926 € par habitant en 2016, à comparer à la moyenne de la strate qui est de 1 054 € par habitant (chiffre de la DGCL, 2014). A noter, ce ratio s'élevait avant refinancement à 786 € (31 décembre 2015).

1.1.6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

1 108 734 € (1 331 150 € en 2015 soit – 16,7 %).

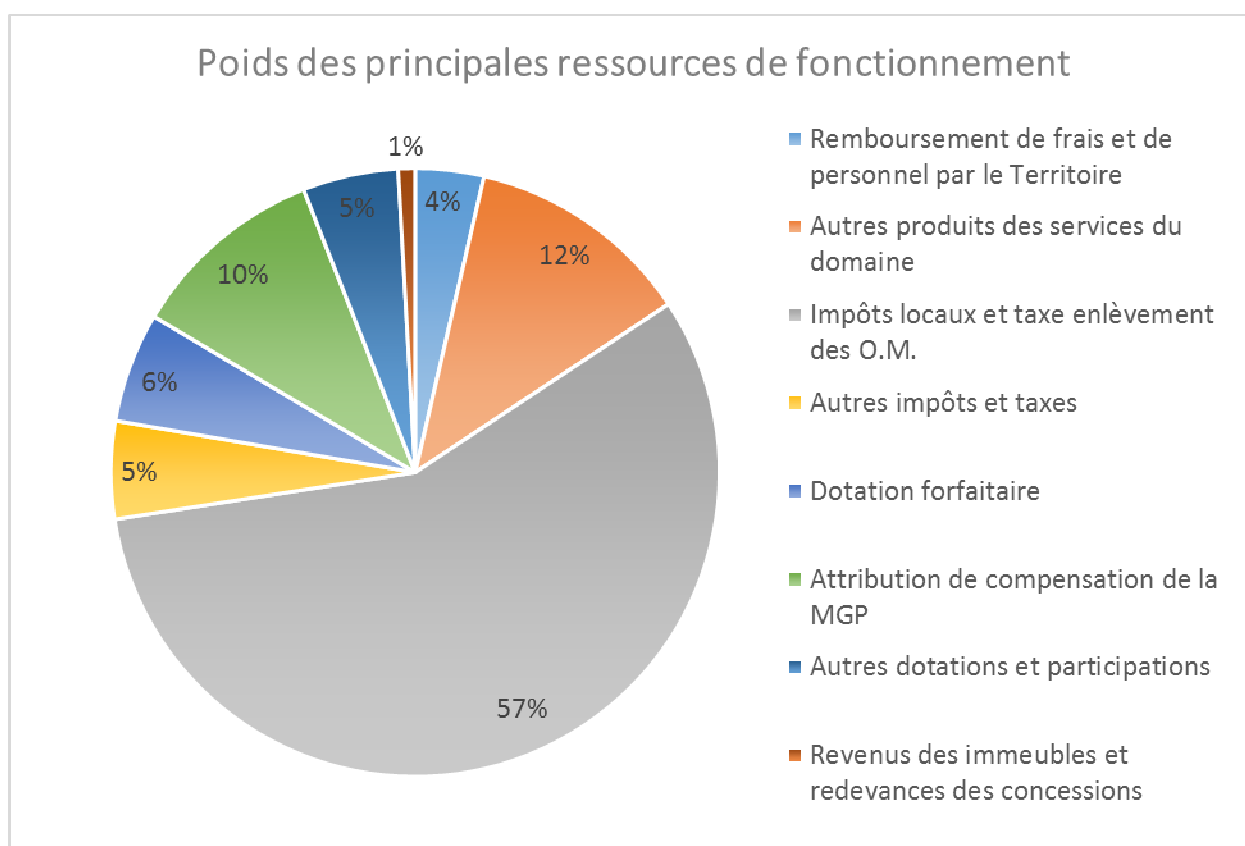
Ce chapitre est composé principalement des reversements de recettes au délégataire Q-Park. Cette dépense est donc compensée par les ressources correspondantes.

1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 42 820 466 €, sont ventilées ainsi :

Recettes de fonctionnement		BP 2015	BP 2016	Evolution (%)
013	ATTENUATION DE CHARGES	170 000 €	110 000 €	- 35,3 %
70	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	5 121 251 €	6 642 118 €	29,7 %
	Dont remboursement de frais et de personnel par l'EPT	0 €	1 543 645 €	100 %

73	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	28 404 508 €	26 305 038 €	- 7,4 %
	Dont taxes foncières et d'habitation	22 026 448 €	22 418 068 €	1,8 %
	Dont imposition locale économique	2 613 509 €	0 €	- 100 %
	Dont taxe enlèvement O.M.	1 664 451 €	1 686 870 €	1,3 %
	Dont Autres impôts et taxes	400 100 €	400 100 €	0 %
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	1 700 000 €	1 800 000 €	5,9 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 353 266 €	9 064 757 €	23,3 %
	Dont dotation forfaitaire	5 140 000 €	2 476 966 €	- 51,8 %
	Attribution de compensation de la MGP	0 €	4 430 590 €	100 %
	Dont compensations Taxes habitation et foncières	407 822 €	333 103 €	- 18,3 %
	Dont participation C.A.F.	1 606 000 €	1 684 112 €	4,9 %
	Dont divers	199 444 €	139 986 €	- 29,8 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	386 218 €	379 287 €	- 1,8 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 000 €	119 266 €	751,9 %
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0 €	200 000 €	100 %
	Total	41 449 243 €	42 820 466 €	3,3 %



1.2.1. L'imposition locale

Comme cela a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, les taux d'imposition ne seront pas revus cette année.

Seule est appliquée la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives fixée de 1 % prévue par la loi de Finances 2016.

L'inscription budgétaire, qui apparaît en baisse résulte du transfert de la fiscalité économique, qui ne sera désormais plus perçue directement par la ville. Pour rappel, cette ressource est intégralement rendue à la ville par la Métropole du Grand Paris, via l'attribution de compensation.

Pour mémoire, le conseil municipal a voté en octobre 2015, la majoration de 20 % de la part revenant à la ville de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette majoration prend effet à compter de l'année 2016. Elle permet à la ville de percevoir une recette supplémentaire (d'environ 165 587€) sur les résidences secondaires.

1.2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement

2 476 966 € (5 140 000 € en 2015 soit – 51,8 %)

L'application au bloc communal du plan de réduction des déficits publics devrait se traduire par une nouvelle baisse de DGF estimée à environ 758 000 € par rapport à 2015.

Par ailleurs, la dotation de la compensation de la part salaires (d'un montant de 1 823 434 €) ne fait désormais plus partie de la DGF. Elle est intégrée dans l'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris.

1.2.3. Les redevances

6 642 118 € (5 121 251 € en 2015 soit + 29,7 %)

Ce chapitre concerne les prestations et services facturés par la Ville.

On constate :

- En 70876 et 70846 : + 1 543 645 euros de recettes. Il s'agit du remboursement par le territoire des dépenses engagées par la ville, dans le cadre des compétences exercées pour le compte de celui-ci.
- En redevances pour services rendus : une augmentation de recettes liée à la mise en place du quotient familial.

Cette nouvelle tarification permet une meilleure répartition des charges du service public entre le contribuable et l'usager, et un tarif pour l'usager individualisé en fonction de ses revenus.

Ces nouveaux tarifs sont appliqués depuis le 1^{er} février 2016.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 42 780 397 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses d'investissement		BP 2015	BP 2016	Evolution (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 387 868 €	1 427 625 €	2,9 %
20	Immobilisations incorporelles	302 336 €	630 360 €	108,5 %
204	Subventions d'équipement versées	3 600 €	591 517 €	16 331,0 %
21	Immobilisations corporelles	4 611 670 €	36 792 805 €	697,8 %
23	Immobilisations en cours	2 293 157 €	2 620 590 €	14,3 %
45	Opérations pour compte de tiers (Dépenses)	0 €	717 500 €	100 %
Total		8 598 630 €	42 780 397 €	397,5 %

2.1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 630 360 €

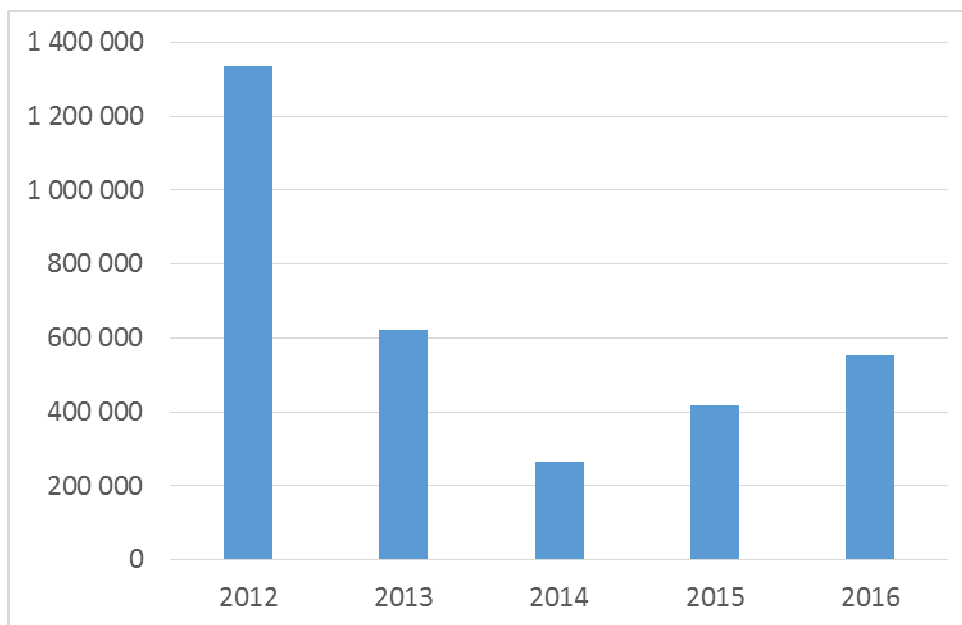
Ce chapitre contient notamment :

- La mise à jour et le développement de systèmes d'information permettant notamment l'amélioration de la productivité.
- Des frais d'études : organisation du jury de concours pour l'équipement public de la zone d'activité I.G.N. (30 000 €) ; assistance à maîtrise d'ouvrage pour le PUP et le concours de la zone I.G.N. (38 700 €), études relatives aux bâtiments de la pointe Paul Bert (16 800 €) ; études relatives à "l'avant-projet" RER A (23 500 €) ; maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du hall de l'hôtel de ville en accueil unique (25 000 €), étude relative à la voirie du haut de Gaulle (59 900 €), étude relative aux préconisations sur les aménagements de la voirie (13 800 €).

2.1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 204) : 591 517 €

Dont 557 517 € subvention pour surcharge foncière (360 000 € solde de subvention EHPAD Mouchotte, et 197 517 € pour l'opération de logements sociaux 3 rue Granville).

Rétrospective des subventions d'équipement versées :



2.1.3. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 36 792 805 € (dont 1 792 805 € hors acquisitions, contre 1 111 670 € en 2015).

Parmi les investissements, il est à noter :

- L'acquisition, puis la revente à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, pour 4 000 000 euros du terrain situé au 182 avenue Gallieni, en vue de la réalisation d'un projet de 44 à 48 logements sociaux.
- L'acquisition, puis la revente pour 31 000 0000 euros du terrain de la zone d'activité I.G.N.

Accueil Unique

- Des travaux (à hauteur de 525 000 €) sont menés en 2016, afin de créer un accueil unique à l'hôtel de ville.
- Acquisition de nouveaux mobiliers (35 000 €)

Dans le domaine de la sécurité

- Achat et renouvellement de matériels (kits de détresse pour les écoles notamment 30 000 €, accessoires d'armement 8 000 €)
- Infrastructure informatique liée au remplacement des caméras et du logiciel de vidéosurveillance (50 000 €). A titre informatif, la municipalité renouvelle également toute la technologie de vidéosurveillance (reports de crédits 2015).

Dans le domaine du sport

- Centre sportif : acquisition de matériels, et notamment d'un logiciel de planification du service sportif, réfection du sauna, climatisation (83 000 euros).

Garage

- Remplacement d'un véhicule (20 000 €)

- Acquisition d'un engin de manutention "Manitou" avec lame (75 000 €)
- Acquisition de 3 gloutons urbains électriques (54 000 €)

Espaces verts

- Plantations d'arbres et arbustes (22 000 €)
- Acquisitions de matériels et outillages (31 500 €)

Informatique

- Acquisition et renouvellement de matériels informatiques.

2.1.4. Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 2 620 590 €

Les principaux investissements prévus s'inscrivent dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui comprend 4 axes :

Axe 1 : PPI VOIRIE (432 100 euros) :

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements visant à assurer l'entretien et la rénovation de l'espace public sur l'ensemble du territoire, les travaux 2016 sont notamment les suivants :

- Réfection de la rue Poirier et de l'avenue de la Pelouse : 300 000 €
- Réfection trottoir av. Joffre côté impairs, section Gallieni / Plisson : 58 000 €
- Remplacement de 32 points lumineux (11 points rue Sacrot, 9 points avenue Joffre, 6 points rue Mongenot) : 59 100 €

Axe 2 : PPI ECONOMIES D'ENERGIE (322 100 euros) :

Travaux à l'école Paul Bert : 270 000 euros

- Dont remplacement des deux chaudières à gaz et rénovation chaufferie à l'école élémentaire : 228 000 euros
- Dont remplacement d'une chaudière à l'école maternelle : 42 000 euros

Travaux au Centre Sportif : 46 900 euros

- Dont remplacement des puits de lumière au-dessus des bassins : 40 000 euros.
- Dont rénovation chaufferie

Travaux à l'école élémentaire Charles Digeon : 5 200 euros

- Remplacement des pompes de chauffage par du matériel performant : 5 200 euros

Axe 3 : PPI AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (289 000 euros) :

- Travaux d'accessibilité : 230 000 euros
- Fourniture et pose de dalles podotactiles (notamment av. du Général de Gaulle) : 59 000 euros

Axe 4 : PPI RAVALEMENT (64 000 euros) :

- Remplacement des panneaux en bois de la façade de la Maison des Sports : 40 000 euros
- Remplacement des panneaux en bois de la façade de la Maison du Bois : 24 000 euros

Les principaux investissements hors PPI sont les suivants :

Dans le domaine de la culture

- Conservatoire : entretien du bâtiment 15 200 euros.

- Médiathèque : remplacement des fenêtres de l'ancien guichet unique 25 000 euros.

Dans le domaine de la petite enfance

- Entretien du bâtiment : 24 600 euros (dont par exemple la réfection de sols souples à la Maison de la famille et à la crèche de la Tourelle)

Dans le domaine de l'enfance

- Entretien des bâtiments en écoles maternelles : 10 100 euros
- Entretien des bâtiments en écoles élémentaires : 57 750 euros.
- Réfection de cours d'écoles : 76 000 euros.
- Travaux de sécurisation des écoles : 30 000 euros

Dans le domaine du sport

- Centre Sportif R. Vergne : remplacement du sol sportif du gymnase (92 000 €), mise en conformité de l'installation électrique (50 000 €).

Les espaces verts

- Réaménagement de l'ensemble paysager de l'avenue de la Pelouse : 32 500 €
- Aménagement de l'entrée du parking place Charles Digeon : 10 000 €
- Réaménagement paysager du terre-plein nord Gallieni : 11 000 €

L'Eglise Notre Dame

- Rénovation des abat-sons du clocher (devenus dangereux) : 61 400 euros

2.2. Les recettes

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 43 765 397 €, sont ventilées ainsi :

Recettes d'investissement	BP 2015	BP 2016	Evolution (%)
Opérations réelles			
024 Produit des cessions	3 500 000 €	35 765 000 €	921,9 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 790 000 €	597 000 €	- 87,5 %
13 Subventions d'investissement reçues	210 800 €	190 000 €	- 9,9 %
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500 €	2 476 765 €	165 017,6 %
45 Opérations pour compte de tiers (Recettes)		717 500 €	100 %
Opérations d'ordre			
021 Virement de la section de fonctionnement	1 188 665 €	1 888 898 €	58,9 %
040 Dotations aux amortissements	1 159 097 €	1 145 234 €	- 1,2 %
Total	10 850 062€	42 780 397 €	294,3 %

2.2.1. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 597 000 €

Ces recettes sont constituées :

- du FCTVA qui dépend des investissements réalisés en 2015 (estimation 467 000 euros pour le budget principal et 100 000 € pour le budget assainissement).
- et de la taxe d'aménagement perçue par la ville.

2.2.2. Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) : 190 000 €

Il s'agit principalement du produit des amendes de police qui rapportera, en 2016, 190 000 euros.

2.2.3. Produit des cessions (chapitre 024) : 35 765 000 €

Ce produit correspond :

- D'une part, à la vente du terrain situé au 182 avenue Gallieni, qui aura lieu immédiatement après son acquisition (cf. supra).
- D'autre part, à la vente d'une partie du terrain de l'I.G.N., qui aura lieu immédiatement après son acquisition.
- Enfin, à la vente d'un bâtiment appartenant à la ville, situé 3 avenue Joffre (estimation 765 000 euros).

2.2.4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 2 476 765 €

Un emprunt est inscrit au budget 2016, afin d'équilibrer la section d'investissement.

Toutefois, cet emprunt pourra être annulé lors de la décision modificative n° 1, grâce au report du résultat antérieur.

Pour rappel, les dépenses et les recettes en sections de Fonctionnement et d'Investissement s'établissent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses	42 820 465,71 €
- Recettes	42 820 465,71 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses	42 780 397,39 €
- Recettes	42 780 397,39 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

M. LE MAIRE : Merci, cher Marc Médina, de ce long plaidoyer pour ce budget primitif 2016. C'est toujours fastidieux mais ô combien important. Nous voyons que nous avons un budget qui est bien charpenté. Mais je ne doute pas que nous aurons des interventions, je vais donc demander à celles et ceux qui veulent prendre la parole. Monsieur Leray, Madame Touati. Monsieur Alonso, peut-être. Monsieur Alonso, Monsieur Bejaoui. Monsieur Leray aussi. Je vous en prie.

Allez-y Madame Touati, je vous en prie, ou Monsieur Leray, comme vous le souhaitez.

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, chers collègues, quelques observations sur ce budget. C'est vrai que ce budget se présente dans un cadre moins contraint que l'an passé mais, pour autant, il appelle, de notre part, un certain nombre d'observations et de réserves.

Des observations tout d'abord. C'est vrai qu'en commission finances, Monsieur Medina, vous avez un petit peu dénaturé le sens de mes propos. Je me suis étonnée par rapport à la sincérité du budget, surtout la façon dont on pouvait l'appréhender et en voir la justesse. Tout un chapitre concernant les charges de fonctionnement, qui avait trait aux cotisations sociales, était fortement majoré, notamment celles de l'URSSAF, alors qu'on connaît les taux. Il y a des régularisations en fin d'année, mais on les connaît. J'avais donc trouvé cela surprenant, d'autant plus que, parallèlement, concernant les recettes que pouvait attendre la ville, vous avez toute une colonne de recettes où elles sont minorées par rapport à l'année précédente. C'était donc une observation que j'avais formulée. Je ne comprenais pas cette différence de traitement.

On a effectivement parlé un bon moment des cotisations sociales : la politique du gouvernement – je ne vais pas reprendre le débat ici –, le dégel du poids de la fonction publique, les incidences que cela avait. Soit. Mais je constate une chose. Votre politique est toujours de dire : on va réduire la masse salariale, on

va essayer de la tenir. Dans le présent budget que vous nous proposez, à deux reprises, vous évoquez l'externalisation comme un moyen de réduire cette masse salariale. Pour mémoire, je crois qu'il y a l'entretien des espaces verts et la DFL. Or la masse ne change pas, le nombre d'agents non plus. Je ne vous dis pas que c'est ma politique. Je fais simplement constater que vous nous présentez un document en nous disant : on avance dans cette direction. Moi, quand je lis le document, je ne prétends pas être une grande spécialiste des finances publiques. C'est vrai que d'année en année, je ne m'y retrouve pas.

C'est donc une observation sur la forme du document. Pourquoi un traitement différent pour l'évaluation des dépenses et celle des ressources ? Et pourquoi toujours nous parler de la réduction, évoquer l'externalisation alors que, de fait, cela ne change pas ? Ce n'est quand même pas le fameux indice, dont je ne me souviens jamais le nom, qui sert à expliquer tout cela.

Sur le fond de votre budget, j'ai retenu que vous nous disiez que les services aux Saint-Mandéens ne changeaient pas. Vous devez vous en douter, j'étais absente un moment mais je m'en suis largement ouverte quand j'ai pu le faire, c'est la baisse de subvention au CCAS. Je trouve cela scandaleux. Le CCAS, c'est 9,9 %. C'est plus de 100 000 euros en moins au CCAS. Là, je prends vos chiffres, je sais quand même lire. Au CCAS, il y aurait besoin d'un cinquième poste d'infirmière. Ce n'est pas contesté, le CCAS travaille à flux tendu. Le CCAS a récupéré, au niveau des aides, les attributions de la caisse des écoles, mais sans en récupérer les fonds. Je trouve cela absolument scandaleux et je le dis.

Autres services aux Saint-Mandéens. En comprenant la présentation concernant les crèches, je n'ai pas l'impression que le nombre de berceaux va augmenter alors qu'il y a une demande réelle sur ce point. Nombre d'activités qui étaient offertes auparavant disparaissent. Les tarifs augmentent. D'ailleurs, on va avoir des délibérations là-dessus. J'ai reçu un mail de quelqu'un qui avait pu assister à la commission culture et qui avait eu des échanges avec notre conseiller départemental au niveau des tarifs famille pratiqués.

Je ne sais donc pas si on peut vraiment présenter un budget en disant que les services aux Saint-Mandéens ne changent pas, sont toujours les mêmes. Ils sont moindres et ils sont plus chers.

Concernant les investissements, vous avez un peu trop tendance à targuer la gauche d'être laxiste en matière de dépenses. C'est vrai que, là, on a un peu plus d'argent. Si je me trompe, vous me reprenez, j'ai noté qu'on avait plus de 200 000 euros de frais d'études. Ces frais d'études, il faut quand même voir. Une étude qui n'est certes pas très élevée, mais Monsieur le Maire se rappelle peut-être le nombre de fois où on a fait des études, c'est l'étude de la pointe Paul Bert. Je veux bien, mais que tous les 3 ans, on refasse une étude sur ce qu'on va faire de la pointe Paul Bert... Après, évidemment, les études deviennent obsolètes. C'est ce qu'on m'a dit en commission finances. Mais on prend une décision une fois pour toutes, on ne va pas faire des études tout le temps. Mais là où j'ai été étonnée – on attend des explications parce qu'on les a demandés en commission finances –, c'est : 60 000 euros d'études pour, si j'ai bien compris, envisager le réaménagement de l'avenue général de Gaulle, partie sud, après le creux. Je crois qu'il y a quelqu'un qui a donné cet argument fantastique : peut-être que si on fait cette étude, on va pousser le Conseil départemental à nous donner des subventions pour accélérer le processus. Je ne sais pas ce que vaut l'argument, mais est-ce qu'on a vraiment besoin de refaire le sud de l'avenue du général de Gaulle ? Est-ce que les Saint-Mandéens en ont besoin ? Est-ce qu'ils ont besoin qu'on mette 60 000 euros dans une énième étude ? Je rappellerai les 9 000 euros de l'étude du PMO, les 100 000 euros de l'étude de la salle des fêtes pour en faire une salle de spectacle. On dépense beaucoup en études.

Enfin, concernant les investissements que vous prévoyez, ce qu'on déplore toujours, c'est que cela ne paraît jamais s'inscrire dans de grandes actions de politique de la ville. On avait commencé sur l'isolation des bâtiments. Certes, en changeant les chaudières, il est vrai que les nouveaux modèles sont plus performants. Mais pour autant, il y a d'autres dépenses, et on en a déjà parlé, qui ne sont pas réalisées. J'ai fait un article là-dessus, un article qui a semblé intéresser certains Saint-Mandéens. L'aménagement de la place Gallieni. Oui, il y a un problème. Il y a des problèmes de sécurité. C'est dangereux pour les piétons. Il y a des problèmes également de nuisance sonore. Là, si j'ai bien compris, vous inscrivez 11 000 euros pour un rond-point avec des fleurs. J'aime beaucoup les fleurs, c'est très joli. Des ronds-points, il y en a partout. Est-ce qu'il ne faudrait pas envisager une opération beaucoup plus globale, s'inscrivant avec la requalification de la porte de Vincennes et les aménagements dont Saint-Mandé profitera plutôt que de faire des petits investissements à droite et à gauche ?

Notre position pour la baisse des frais du CCAS, c'est que c'est vraiment inadmissible et les frais d'études, c'est vraiment beaucoup trop élevé.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Touati. On vous répondra plus longuement.

Sur le CCAS, je pense qu'il faut quand même être sérieux. Aucun Saint-Mandéen qui est en problématique ne manque d'interventions. Nous mettons l'argent nécessaire, là où il le faut, quand il le faut. Dans le budget primitif, la première mouture du budget, qui est un budget général et qui se fait ensuite avec des budgets modificatifs, nous n'allons pas... Comme nous l'avons toujours fait depuis que je suis Maire, et mes prédécesseurs le faisaient avant, nous rajoutons, si nécessaire, en DM, s'il y a des besoins en matière de soutien. C'est scandaleux de dire qu'il n'y a pas d'argent pour le CCAS et pour la solidarité à Saint-Mandé. C'est ce que vous venez de dire dans vos propos.

Mme TOUATI : Tout à fait et je le maintiens. Je le répète, vous baissez.

M. LE MAIRE : C'est scandaleux, parce que nous avons toujours, et en permanence, aidé les Saint-Mandéens en difficulté. Nous étions, avec Monsieur le Directeur général des services, tout à l'heure, à sortir une maman et son bébé que nous avons... Mais oui, en permanence, nous y sommes. Et il y a toujours eu de l'argent pour le CCAS et il y en aura toujours, quelle que soit votre intervention, Madame Touati. C'est scandaleux de dire que le CCAS...

Mme TOUATI : Le CCAS fonctionne en flux tendu.

M. LE MAIRE : Bien sûr, il y a une crise.

Mme TOUATI : Il manque un poste d'infirmière.

M. LE MAIRE : Il y a une crise économique. Il y a 6,5 millions de chômage.

Mme TOUATI : Et il y a une baisse de 9,9 %

M. LE MAIRE : La gauche n'est pas capable de résoudre ce problème. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Les gens viennent en mairie.

Mme TOUATI : Je ne vois pas ce que vient faire la gauche et le chômage là-dedans. Là, c'est votre budget.

M. LE MAIRE : Oui, s'il y a un chômage, il y a un problème. Il y a une problématique.

Mme TOUATI : Cela n'a aucun rapport.

M. LE MAIRE : Les gens viennent chez nous, sinon il n'y aurait pas de CCAS, Madame.

Mme TOUATI : Oui, c'est obligatoire. C'est une prérogative obligatoire d'une commune.

M. LE MAIRE : Je veux dire par là que s'il n'y avait pas de difficulté, il n'y aurait pas de gens en difficulté. S'il n'y avait pas de grosses difficultés, il y aurait moins d'activité dans les CCAS.

Mme TOUATI : Les CCAS, c'est une prérogative obligatoire des communes.

M. LE MAIRE : Elle est soutenue. Il y a toujours un budget.

M. ASSOULINE : Madame Touati, je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. LE MAIRE : Merci, Alain.

M. ASSOULINE : Concernant les difficultés du centre de soin et du centre d'hospitalisation à domicile, pour les soins à domicile, les difficultés viennent d'un problème de recrutement. Nous avons eu des départs et nous avons du mal à recruter. Malgré la crise et le chômage actuel que nous connaissons, on a beaucoup de mal à recruter. Les difficultés viennent essentiellement de notre difficulté à recruter.

Mme TOUATI : Pas pour le cinquième poste d'infirmière, Monsieur Assouline. Vous savez bien que non.

M. ASSOULINE : Monsieur le Maire nous donne toutes les dispositions et toutes les possibilités pour pouvoir recruter, on n'a pas de problème. Avec le Directeur des services, nous sommes actuellement à la recherche d'un poste supplémentaire en ce qui concerne l'accueil au centre de soin.

Mme TOUATI : Oui, tout à fait. Je parle du cinquième poste d'infirmière. Et moi, je tiens toujours le même langage, Monsieur Assouline, ici ou au Conseil d'administration du CCAS.

M. ASSOULINE : L'activité du centre de soin ne nécessite pas une cinquième infirmière pour l'instant. On a des chiffres.

Mme TOUATI : Cela a été admis que cela travaillait à flux tendu.

M. ASSOULINE : Et dans ce cadre-là, nous dépendons plutôt de l'ARS et pas du tout de la municipalité. C'est l'ARS, au vu du bilan du centre de soin, qui nous octroie l'activité pour un cinquième poste. Or, actuellement, l'activité du centre de soin ne nécessite pas un cinquième poste.

Mme TOUATI : Je tiens toujours les mêmes propos.

M. ASSOULINE : On a un problème pour un cadre de...

Mme TOUATI : Ici, au CCAS et à l'extérieur d'ici.

M. ASSOULINE : Madame Touati, vous participez régulièrement au Conseil d'administration du CCAS et vous connaissez les difficultés de recrutement. On n'a pas de difficulté de budgétisation.

Mme TOUATI : Oui, il y a des difficultés de recrutement, mais il y a besoin d'un cinquième poste.

M. ASSOULINE : Mais on n'a pas de problème de budgétisation des postes. On a un problème de recrutement.

Mme TOUATI : Oui, mais de recrutement pas sur le même poste.

M. ASSOULINE : Là, on ne s'entend pas du tout.

Un intervenant : Madame Touati, ce qui m'apparaît important, c'est qu'il n'y a réellement aucune volonté de notre part de diminuer le budget du CCAS. C'est le budget qui nous a été présenté par le CCAS, qui est un budget qui correspond à la réalité. Comme l'a dit Monsieur le Maire, s'il y a besoin, dans le courant de l'année, nous présenterons une décision modificative pour réajuster le budget. Vraiment. Vraiment. Il n'y a aucune volonté. Je pense que le budget, cette année, nous offre justement de petites marges de manœuvre. Encore une fois, il n'y a aucune volonté de diminuer le budget du CCAS.

J'ajouterai qu'au niveau des subventions aux associations, nous procédons de la même façon. Nous avons maintenu les subventions aux associations sans les diminuer alors que dans un nombre important de communes, les associations sont touchées par des baisses de subvention, souvent très importantes, ce qui n'est pas le cas à Saint-Mandé, pour un certain nombre d'associations qui exercent leur activité dans le domaine social.

Donc, encore une fois, les interventions sociales de la ville, qu'elles soient au niveau du CCAS ou au niveau des associations, ne sont absolument pas impactées.

Mme TOUATI : Un service présente toujours son budget conformément aux directives qui sont données par l'exécutif politique d'une collectivité. On ne voit pas un chef de service d'un CCAS présenter un budget qui ne rentrerait pas dans les lignes qui lui ont été données. Cela ne veut pas dire que cela réponde nécessairement au besoin. Cela veut dire simplement que les fonctionnaires font ce qu'ils peuvent.

M. LE MAIRE : Un, les besoins sont assurés, Madame Touati. Deuxièmement, je vous signale que nous travaillons en totale liaison avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, qui a diminué une grande partie de ses interventions sociales et de subventions sur le sujet. Alain Assouline, adjoint au Maire chargé du CCAS et du SSIAD, centre de soin, et Madame Dubosc font tout ce qu'il faut, avec le DRH, pour embaucher les personnes adéquates. Il y a une assistante sociale qui est arrivée ce matin. C'est, hélas, pour les infirmières, compliqué. On a eu un moment difficile il y a quinze jours ou trois semaines. Il y en a 2 qui sont arrivées. Il y en a 1 autre qui va bientôt arriver. On n'a pas trouvé la quatrième. Pour l'instant, nous calons par rapport à l'activité. Madame Dubosc fait avec un grand souci de gestion et de maîtrise de la dépense publique et en rigueur, sous le contrôle d'Alain Assouline.

Mme TOUATI : Je ne mets pas en cause la Directrice du CCAS.

M. LE MAIRE : Oui, c'est toujours facile de rejeter ça sur les autres.

De faire en sorte que le budget primitif nous permette une maîtrise de la dépense publique et de faire en sorte qu'il n'y aura jamais de manque et, en même temps, cela nous permet de maîtriser la fiscalité, ce qui est, en soi, une bonne chose. Pourquoi mettre des sommes qui ne serviront pas ? Si on en a besoin, on les rajoute en cours de route.

Monsieur Leray, je crois que vous vouliez prendre la parole.

M. LERAY : Merci, Monsieur le Maire. J'ai une question à Monsieur Medina.

M. LE MAIRE : Parlez devant le micro, Monsieur Leray.

M. LERAY : C'est à propos de la ligne 74 de la section de fonctionnement détail des recettes, la ligne dotation et participation. Nous avons au budget au précédent une somme de 7,3 millions et, cette année, une somme de 9 millions, c'est-à-dire une augmentation de 1,7 million des dotations et participations pour l'essentiel en provenance de l'Etat. Comment expliquez-vous cette différence importante ?

M. LE MAIRE : Tu réponds globalement à tout le monde ?

Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. Au travers de ce budget, vous nous annoncez une diminution des dépenses réelles de 2,05 %. Je prends un ton apaisé parce que je sens une certaine tension dans la salle. Il faut y voir un effort de la baisse de la péréquation de 800 000 euros, baisse pour laquelle on aimerait avoir cependant plus d'explications. Pourquoi a-t-elle baissé aussi fortement ? C'est une vraie interrogation. 800 000 euros, c'est beaucoup, tout de même.

Il y a aussi la baisse des frais financiers, avec la renégociation des emprunts toxiques en taux fixe. Cependant, sur ce point, cette opération a contraint la ville à se réendetter sans aucune contrepartie, si ce n'est un taux supérieur au marché. Je note que l'encours de la dette remonte à 926 euros – Monsieur Medina, vous l'avez bien dit – par habitant. Vous avez oublié de prononcer la petite phrase qu'il y avait à la fin du chapitre, contre 786 euros auparavant. Simplement pour démontrer qu'on avait bien un taux artificiellement bas auparavant, à l'époque des emprunts toxiques. On pouvait parfois s'emparer de ce taux en disant : regardez, on a une bonne situation, elle est saine. Mais on voit bien que, finalement, quand on revient sur du taux fixe, le taux est remonté, de 786 à 926.

En soi, ces deux constats sont bien sûr des nouvelles positives pour nos finances et on va donc s'en réjouir.

Sur la fiscalité, l'an dernier, vous aviez mis sur la table une hausse de 5,5 % des taxes directes. Vous revenez à la stabilité. Cela me fait penser au constat effectué par la Cour des comptes, qui a constaté que dans les communes, les investissements se faisaient souvent en fonction du cycle électoral. C'est la Cour des comptes qui a fait un petit encart là-dessus, qui a constaté que quand on rentre en période électorale, on investit plus, on fait de plus belles choses dans les villes, etc. Il en va visiblement de même pour la fiscalité. 5,5 % l'an dernier, 0 cette année, cela m'interroge. Je trouve cet écart curieux.

L'an dernier, vous votiez également le montant des bases minimums pour la CFE. Nous étions opposés, avec Lucile Robinet. Certains commerçants se sont retrouvés avec des hausses de l'ordre de 75 % de leur taxe professionnelle. Ironie de l'histoire, la CFE est transférée aux territoires et on nous annonce en commission que désormais les niveaux seraient nivelés et que, pour Saint-Mandé, désormais, la CFE baissera un peu tous les ans, parce qu'on est au-dessus des autres. Vous comprendrez mon scepticisme.

J'ai une question au sujet du quotient familial aussi. On a vu que cela faisait des rentrées supplémentaires. Pourquoi pas ? Cela ne me choque pas. J'aimerais toutefois savoir combien de familles ont vu leur facture baisser. Est-ce qu'il y a réellement un impact sur les plus petits revenus ?

Je rejoins le propos de Madame Touati ou de Monsieur Leray, je ne sais plus. Ce budget ne permet pas de juger en toute transparence des efforts de la ville pour la maîtrise de la masse salariale. En débat d'orientation budgétaire, vous avez cité 506 fonctionnaires en 2014, avec un objectif de 495 fonctionnaires fin 2016. Oui, c'est Madame Touati. J'ai fait le même effort, j'ai regardé les annexes. Je ne retrouve pas mes petits, je n'arrive pas à comprendre. J'ai entendu, en commission, que le document de référence – on en a parlé tout à l'heure avec la question préliminaire de Monsieur Leray –, c'était le bilan social. Est-ce que vous pourriez nous transmettre le bilan social, s'il vous plaît, qui est visiblement émis une fois tous les 2 ans et qui nous permettra de voir ce qu'il en est ? J'ai noté dans certains chapitres, dans certains paragraphes, notamment entretien terrain bâtiment matériel, une économie affichée de 95 000 euros en frais de personnel. Là, on voit que cela trouve une traduction. Il en est aussi question dans les frais de nettoyage mais, là, on ne le chiffre pas l'économie. On nous dit qu'on a externalisé le nettoyage dans les écoles. On nous dit que cela a un impact sur les effectifs. Mais on ne nous le chiffre pas. Cela m'interroge. Et il y a cette formule. Au final, on ne comprend pas bien si l'effort est en cours ou si Saint-Mandé veut entreprendre ce travail mais qu'il ne l'a pas encore commencé. Les formules sont un petit peu ambiguës.

Je ferai un petit détour par les associations, qui ne sont pas spécialement mises en avant dans le document de présentation. En regardant le détail des subventions, on voit une subvention à l'ACTEP, de 13 000 euros, qui m'interroge aussi. J'aurais envie de dire : ne pensons plus à l'ACTEP mais pensons T10. 13 000 euros, c'est quand même une somme. Je vous le dis aussi, j'ai vu que vous aviez mis une

subvention de 1 000 euros pour le rugby de Vincennes, personnellement, je trouve cela très bien. Il y a un fan, un Palois dans la salle. C'est une bonne chose de penser à tous les sports et tous les sportifs.

Il y a une association qui m'intrigue. Je n'en ai jamais entendu parler. Pourriez-vous nous donner l'objet, l'action, de l'association de VDM – j'imagine que c'est Val-de-Marne – Actif Pour l'Initiative. C'est une interrogation. Je n'ai pas d'arrière-pensée.

Je le dis sans animosité, je m'interroge aussi sur la baisse de la subvention au CCAS, de 85 000 euros. Elle n'est pas passée inaperçue.

J'ai été intéressé par la mise en place de plans pluriannuels d'investissement. Pour ma part, je trouve que c'est une bonne manière de fonctionner dans une ville. C'est donc un mode de fonctionnement que je retiens comme intéressant.

Le réaménagement de la rue Mongenot sera à suivre, ainsi que la sécurisation de l'école Paul Bert, de l'entrée. Tout cela, je pense que c'est des sujets vraiment très importants. Par contre, on voit bien, au travers de résolutions que vous allez nous proposer par la suite, que nous dépendons malgré tout, aussi, sur ce dossier, de plusieurs financeurs pour mener ce projet-là à son terme. Par contre, le réaménagement du haut de Gaulle me semble pouvoir être différé par ces temps de crise – je le dis d'autant plus que, désormais, j'y habite – ainsi que les études qui vont avec. Je pense que ce projet-là tombe mal, avec ces temps de crise et les soucis d'économies que nous avons tous.

En fait, si j'ai bien compris les échanges, notamment avec Monsieur Medina, en commission... Parce que je cherche le projet qui tire la ville de Saint-Mandé. Visiblement, c'est ce que vous allez faire autour du pôle IGN. C'est ce que vous reprenez comme étant votre projet d'avenir, qui va revitaliser la ville et ses commerces. On a même vu que Monsieur Medina était prêt à se lancer dans le rachat de commerce pour entamer une deuxième carrière. De mon point de vue, je ne suis pas si sûr des retombées de ce projet autour du pôle IGN. Je ne suis pas si sûr que les retombées en centre-ville soient si évidentes que cela. Je n'en suis pas du tout sûr.

Pour toutes ces raisons, avec ma collègue, nous voterons contre ce budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Alonso, de votre intervention. Je vais passer la parole. C'est Monsieur Bejaoui, je crois, qui l'avait demandée.

M. BEJAOU : Une fois n'est pas coutume, je vais essayer d'être concis. Cinq points.

Je pense qu'effectivement, on peut se féliciter collectivement du fait que les dépenses réelles de fonctionnement soient en diminution d'un peu plus de 2 %. L'évolution de la masse salariale me semble contrôlée, autant qu'elle le peut, en dépit des contraintes liées au statut d'éta public.

Le deuxième point, c'est : pas de pénalité SRU en 2016, grâce aux subventions d'équipement versées en faveur du logement social. Sans vouloir rentrer dans la polémique, effectivement, je trouve qu'il est compliqué d'arguer que Saint-Mandé n'est pas une ville sociale. J'ai le sentiment que tout est fait pour essayer d'aider nos concitoyens qui sont dans le besoin.

Le troisième point est sur les charges financières qui sont directement liées à l'emprunt toxique. L'emprunt toxique a été bien renégocié. Il était difficile de faire mieux. Le niveau de dette de Saint-Mandé est encore en dessous de la strate, 926 euros *versus* 1 054 euros. Luc, à mon avis, Marc Medina vous répondra précisément sur pourquoi c'est monté de 790 à 926, mais je pense que votre propos était imprécis sur ce point-là. Marc Medina vous répondra plus précisément.

En quatrième point, l'an passé, nous nous étions émus du fait que les investissements n'étaient pas assez importants à Saint-Mandé. Cette année, les investissements hors IGN sont à la hausse, dans le cadre de plans pluriannuels d'investissement, avec quatre axes qui nous paraissent importants : la voirie, l'économie d'énergie, l'accessibilité, le ravalement. Nos commentaires de l'an passé ont donc été pris en compte. Saint-Mandé continue d'investir dans son avenir.

En cinquième point, les taux d'imposition ne sont pas revus. Autrement dit, ils sont stables, dans un environnement contraint. Ce n'est donc pas nécessairement facile. C'est donc une bonne nouvelle.

Pour ces raisons, Madame Aïch, Monsieur Bokobza et moi-même voterons pour ce budget. Monsieur Turban, lui, s'abstiendra.

M. LE MAIRE : Monsieur Medina, après avoir reçu une dernière information du Directeur général des services pour répondre, voulez-vous avoir la gentillesse de répondre aux questions qui ont été posées ? Je conclurai ensuite.

M. MEDINA : Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai d'abord aux questions et aux remarques de Madame Touati. Là, je m'insurge réellement lorsque Madame Touati semble mettre en doute la sincérité du budget en disant que nous avons minoré les recettes et majoré les dépenses.

Pour ce qui concerne les cotisations sociales, qui sont en augmentation par rapport à l'année précédente, je dirai que s'il y a un poste qui n'est pas sujet à polémique, c'est bien les cotisations sociales, puisque le montant des cotisations a été calculé par les services en fonction des taux qui nous sont imposés et qui sont déterminés par l'Etat. Là, je suis donc quand même surpris par cette remarque. Cela n'est pas une volonté, bien au contraire, de notre part d'augmenter les cotisations sociales. Ce serait effectivement assez étonnant.

Concernant la minoration des recettes, là aussi, notamment pour ce qui concerne la mise en application du quotient familial, au contraire, nous avons augmenté les recettes liées aux repas dans les écoles. Là aussi, je ne comprends pas et je suis étonné par votre remarque qui, encore une fois, met en doute la sincérité du budget.

Concernant les places en crèche, c'est pour compléter un petit peu notre action sociale, puisque le niveau et le nombre de places en crèche, qui est cette année en augmentation sensible, fait aussi partie de l'intervention sociale de la ville. Cette année, il va y avoir une trentaine de places en crèche, à la fois liées à l'ouverture de la nouvelle crèche des Petites Canailles, mais également à l'ouverture de micro crèches qui viennent densifier le tissu de crèches dans notre ville, au bénéfice des familles. Je dirai que niveau de places en crèche de la ville de Saint-Mandé est vraiment satisfaisant par rapport à bien d'autres communes.

Concernant vos critiques concernant les études, je dirai que si on fait le total du poste études, on arrive à 200 000 euros. 200 000 euros, c'est un demi pour cent du total du budget. On ne peut donc pas dire que ce poste soit très important, d'autant plus qu'il y a un certain nombre d'investissements importants liés à l'IGN, au haut de l'avenue du général de Gaulle, etc., à la pointe Paul Bert également, des investissements qui vont impacter l'environnement de la ville. Il est bien normal qu'on fasse des études préalables pour ces réaménagements qui, encore une fois, sont très importants et concernent l'avenir de Saint-Mandé.

Pour ce qui concerne la question sur les frais financiers et l'endettement, c'est vrai que les frais financiers sont en baisse, puisque nous n'avons plus les frais financiers liés à l'emprunt toxique, qui – je le rappelle – avaient atteint des niveaux de taux extrêmement importants, puisque les derniers taux appliqués étaient de l'ordre de 20 %. Inversement, le taux du nouvel emprunt est de 3,25 %, mais il y a l'emprunt de refinancement correspondant à la soule qui vient augmenter le montant des emprunts, donc le montant du capital restant dû et l'endettement. Mais, là aussi, il y a une compensation entre les frais financiers et le montant de la dette. Avec l'intervention du fonds de soutien, la ville sera gagnante dans cette opération.

Pour ce qui concerne les remarques de Monsieur Bejaoui, je prends note d'un certain nombre de points positifs, liés au contrôle de la masse salariale, à l'absence de pénalités SRU, au niveau des charges financières, au plan pluriannuel et à la stabilité des impôts. Effectivement, ce sont des points tout à fait importants du budget. Je vous remercie, Monsieur Bejaoui, d'avoir reconnu les efforts effectués par la commune pour présenter un budget qui est finalement assez satisfaisant, contrairement à d'autres communes qui ont pris la décision d'augmenter les impôts cette année.

Je reviens à une question de Monsieur Alonso concernant l'augmentation des impôts de 5,5 % l'an dernier et 0 % cette année. Monsieur Alonso, vous semblez sous-entendre que c'est lié au cycle électoral. Cela n'est pas absolument pas le cas. Rappelez-vous que l'an dernier, les perspectives, qui avaient été largement présentées par Monsieur Klopfer et discutées lors des ateliers de la dépense publique et lors des présentations qui avaient été faites, étaient très sombres. Si, cette année, nous pouvons présenter un budget beaucoup plus huilé par rapport à ce qui avait été prévu, c'est que le fonds de péréquation est en diminution. Non seulement il est en diminution par rapport à l'an dernier, mais il est en diminution par rapport à la perspective qui avait été déterminée par le cabinet Klopfer, par notre conseil Finance Actif, etc. Je rappellerai que la perspective qui avait été déterminée l'an dernier, c'était un fonds de péréquation à hauteur de 2 millions 100. Passer de 2 millions 100 à 800 000 euros, c'est quand même 1 300 000 euros qui sont en moins dans le budget. Cela explique que l'an dernier, dans cette perspective

à la fois pessimiste mais réaliste, nous avons inscrit cette augmentation des impôts à hauteur de 5,5 %. Mais c'était en prévision et selon les données qui nous étaient connues. Cette année, en fonction des nouvelles données, nous réajustons les choses, ce qui nous permet de présenter un budget sans augmentation des impôts.

Voilà les quelques réponses que je souhaitais apporter.

M. LE MAIRE : La question de Monsieur Leray.

M. MEDINA : Oui, la question de Monsieur Leray. En fait, c'est le remboursement de l'établissement public territorial qui fait cette différence de 1,5 million et qui correspond, *grosso modo*, au montant de la CFE, qui n'est plus perçue par la commune, à hauteur de 1,5 million également.

Pour ce qui concerne la CFE, il y avait également une question. Effectivement, le taux de la CFE va être harmonisé au niveau du territoire, ce qui conduira à une baisse progressive, sur les années qui viennent, du taux de la CFE pour les commerçants de Saint-Mandé.

Vous avez évoqué également un certain nombre de commerçants qui avaient eu des augmentations assez sensibles de la CFE. Parallèlement, il y a un beaucoup plus grand nombre de commerçants, de professions libérales, qui ont une baisse de leur CFE. Bien entendu, ils ne se sont pas manifestés, mais c'est une réalité et les chiffres le prouvent.

Voilà les quelques questions que j'ai pu noter.

M. LE MAIRE : Monsieur Alonso.

M. ALONSO : Les 800 000 euros pour la péréquation ? Quelle explication a été donnée pour une telle baisse ? Combien de familles ont bénéficié d'une baisse de leur facture au niveau du quotient familial ? Le bilan social ? L'association VDM Actif Pour l'Initiative, qu'est-ce que c'est ?

M. MEDINA : Pour ce qui concerne le FPIC, encore une fois, le calcul n'est plus fait au niveau de la commune mais au niveau du territoire. Ceci est valable pour l'ensemble des communes d'Ile-de-France. Ce que je peux dire, c'est qu'au niveau du territoire, l'ensemble des communes du territoire enregistre une baisse du montant du FPIC, à payer. Saint-Mandé ne fait donc pas exception. C'est l'ensemble des communes du territoire qui va moins contribuer au fonds de péréquation intercommunal.

C'est une bonne chose pour cette année. Soyons prudents et réalistes. Est-ce que l'an prochain, les choses seront revues en notre défaveur ou en défaveur de l'ensemble des communes du territoire ? Nous verrons. Mais, pour cette année, c'est quand même une bonne nouvelle. Nous en tenons compte et nous en faisons bénéficier l'ensemble des Saint-Mandéens par le biais de la stabilité des impôts.

Pour ce qui concerne la facture de restauration, il y a 285 familles qui voient leur facture diminuer pour ce qui concerne l'introduction du quotient familial. C'est une évaluation, à ce jour.

Anne : C'est de mémoire.

M. MEDINA : De mémoire. Merci, Anne.

Un intervenant : Excusez-moi, Monsieur Medina. On compte combien de familles à peu près ? C'est pour avoir un ordre de grandeur.

M. MEDINA : 1 200 familles. Environ un quart des familles bénéficie donc de l'instauration du quotient familial.

M. LE MAIRE : Merci, cher Marc, de toutes ces réponses.

Sur le quotient familial, nous ferons un bilan au mois de juin. Nous aurons 5 mois d'activité. Ce sera beaucoup plus simple et nous aurons une meilleure visibilité.

Val de Marne Actif Initiative, Monsieur Alonso, il s'agit d'une association qui est cofinancée par le département du Val-de-Marne et un certain nombre de communes, qui fait des prêts d'honneur à des commerçants, des artisans, qui s'installent dans les communes. Nous les subventionnons pour faciliter des prêts d'honneur. Nous avons par exemple eu un fromager à Saint-Mandé qui en a bénéficié. Qui d'autre encore ? Il y avait eu le premier poissonnier, le boucher de l'avenue Joffre, etc. Dès que nous pouvons aider, nous sollicitons ce fonds, que nous subventionnons chaque année à hauteur de 5 000 euros. C'est au nombre d'habitants. Quand nous avons un dossier à déposer, Françoise Dussud, qui est responsable de ce secteur, fait déposer et soutient ce dossier.

Mes chers collègues, je crois que beaucoup de choses ont été dites sur le budget. Je crois que nous avons un budget charpenté, qui nous prépare, contrairement à ce que certains ont dit, pour l'avenir. Nous avons une politique qui est construite. Nous avons la chance, cette année, de pouvoir avoir un budget qui explose par le fait même de la réalisation de la belle opération de l'institut dit de l'IGN. Effectivement, c'est un élément structurant, comme l'est l'élément structurant du chantier dit EDF, comme le sont la reconversion et la réhabilitation de l'école Decroly avec le Conseil départemental, comme le sont nos PPI, qui nous permettent, sur la transition énergétique, sur la voirie, sur l'espace urbain, de pouvoir continuer à travailler, sur l'accessibilité handicap, sur le logement social, où nous avons près de 550 000 euros engagés cette année. Ce sera plus de 1 million l'année prochaine, avec la réalisation de l'opération de l'avenue Gallieni. Tout cela, c'est un élément qui se structure.

Nous avons aussi besoin, pour l'accompagner, d'études parce que nous ne sommes pas tous armés pour pouvoir aller loin sur ces sujets. La transition énergétique est quelque chose de neuf et sur quoi il y a de très nombreuses technologies modernes qui viennent nous impacter. Nous faisons donc appel à des bureaux d'études pour cela. Pour l'espace urbain, nous avons vu qu'il y a un certain nombre de rues, de voiries, qui vieillissent mal. Je pense à la rue de Bérulle, à la rue Allard, je pense à la rue Paul Bert, je pense à la rue Jeanne d'Arc, la rue Mongenot, qui accueille beaucoup de gens, de mouvements, avec l'école Paul Bert, avec l'institut Val Mandé. Nous collaborons d'ailleurs. Nous faisons cela en partenariat. Tout cela est plutôt positif. Il nous faut des études. Sur l'avenue du général de Gaulle, pourquoi nous faisons une étude complémentaire ? Un, parce que cela vieillit. Deuxièmement, nous allons adopter ensuite le plan des pistes cyclables. Très naturellement, l'avenue du général de Gaulle en fait partie. Il nous faut donc faire des études.

Madame Touati, vous aviez souligné, à juste raison, les 59 000 euros. En fait, c'est 29 800 euros. C'est une erreur de Monsieur le Directeur des services techniques, à qui je vais préparer un bonnet d'âne et qui devrait aller au coin, là-bas. C'est 29 800 euros. Naturellement, nous allons engager des discussions avec le Conseil général du Val-de-Marne. J'ai vu le Président du Conseil général, Monsieur Favier, avec Julien Weil, notre conseiller départemental, pour avoir une rencontre sur ces sujets et d'autres. Il y a la réforme aussi, dont nous n'avons pas parlé ici. Pour nous, c'est en 2018 ou 19, la réforme des crèches de la rue de Bérulle, qu'il va falloir rénover à un moment donné.

Nous sommes naturellement en train de structurer tous ces projets qui nécessitent que nous soyons accompagnés par des bureaux d'études pour savoir jusqu'où on peut aller. Cela nous permet également de mieux approfondir, améliorer, nos PPI. Si on a un PPI sur la voirie ou sur les bâtiments, si on n'a pas les études, c'est difficile de les améliorer et de les préciser, Madame Touati. Nous avons donc besoin de ces études. Avec l'effet du terrain IGN, avec le projet urbain partenarial, nous allons avoir un espace public extrêmement puissant, qui va naturellement faire bouger la rue Poirier, qui va faire bouger le 40 de Gaulle, qui va faire bouger la pointe Paul Bert. L'avenue Gallieni et la rue des Vallées, réformées par le projet de logements avec Val Office, cela doit faire que nous relions les espaces verts et les services de voirie. La pointe Paul Bert se prête fortement à cette logique.

Tout cela s'enclenche. C'est une mécanique. Un projet enclenche d'autres projets. Naturellement, nous sommes dessus. J'ai aussi demandé que nous soyons attentifs à suivre, dans le fonctionnement, les éléments qui permettent d'améliorer la maintenance dans nos bâtiments. Aucun bâtiment n'est oublié, ce qui nous permet d'améliorer en permanence nos bâtiments et de bien accueillir les Saint-Mandéens, quels que soient leur âge et leur activité dans ces bâtiments.

Nous avons effectivement pu maintenir une fiscalité à taux zéro aujourd'hui, non pas parce qu'il y a des élections en 2016. Il n'y en a pas. Il y en avait l'année dernière, Monsieur Alonso. Il y avait les élections départementales. Nous avons voté ces 5,45 % d'augmentation des impôts en pleine campagne électorale pour le département et il y avait les élections régionales où il y avait l'appel aux électeurs aussi, qui auraient pu sanctionner cet élément. Mais les élections, c'était l'année dernière, ce n'est pas cette année. Il n'y en a pas cette année. J'espère que nous pourrons continuer dans cette voie l'année prochaine.

Pour ce faire, il faut qu'on soit très vigilant sur les dépenses, en particulier cette maîtrise du personnel, qui est très compliquée par l'effet même des augmentations des indices, du GVT. Il y a le petit coup de pouce, Monsieur Alonso, électoral, pour 2017, du Président Hollande, pour la fonction publique. C'est déjà 200 000 euros. On fait 200 000 euros d'économies ou de recettes avec la taxe sur les résidences secondaires, immédiatement repris par cette augmentation. Elle est là. Je ne la conteste pas, elle est là. Il faut donc la payer.

Nous avons eu la chance, cette année, d'avoir un effet positif de la métropole du Grand Paris, au moins celui-là. Pourquoi le FPIC a diminué ? La métropole du Grand Paris est un EPCI. En tant que telle, la

métropole du Grand Paris paye le fonds de péréquation intercommunal. Naturellement, la répartition touche en même temps des recettes d'EPCI par l'Etat et est taxée sur ce fonds de péréquation. L'effet de la masse, puisque c'est un plafond global national qui est voté, la grande métropole du Grand Paris payant une grande partie du FPIC, naturellement, il y a un effet de diminution fort sur l'ensemble des communes. On en a profité. Ce n'était pas acquis les autres années puisque c'est les discussions au parlement qui ont aménagé ce dispositif. On l'a appris fin février. Donc beaucoup d'instabilité pour préparer ces budgets. Et cela nous permet de payer, non pas 2,2 millions, ni même le 1,5 million de l'année dernière, mais pratiquement 750 000, 790 000. Je ne sais plus très bien la somme exactement. Et cela compense. C'est une bonne chose.

Vous savez qu'il a fallu se battre, avec mes collègues. Une proposition de loi d'un député, au nom d'une partie du syndicat Paris Métropole, voulait reprendre la quote-part qui avait été économisée par nos communes pour la reverser de nouveau dans un nouveau fonds de péréquation. C'était la proposition de loi dite Pupponi. Grâce à notre intervention, l'intervention du Président de la commission des finances, de la Ministre, Madame Lebranchu, qui avait pris des engagements quelques jours avant de partir du gouvernement, cet élément a été stoppé. Mais certains veulent revenir à la charge en 2017, ce qui veut dire que les 750 000 d'économies peuvent de niveau disparaître. Dans ce cas-là, nous serions à retrouver 750 000 euros d'économies supplémentaires dans le budget.

La dotation globale, Monsieur Alonso, vous l'avez vu, c'est le plan de maîtrise des dépenses publiques, il y a eu un engagement de 11 milliards, dont à peu près 3,5 milliards par an, après le milliard et demi de 2011 ou 2012. Nous sommes en plein dedans. Naturellement, la dotation globale a rediminué de 750 000 euros cette année par rapport à l'année dernière. Vous voyez donc bien que nos recettes sont très contraintes.

Dans ce budget, Monsieur Leray, vous avez eu des jeux de nouvelles écritures comptables, puisque la comptabilité a changé du fait des transferts de la CVAE et de la CFE. Vous me direz : pourquoi avons-nous fait tout ça ? C'est ainsi, c'est la loi, on la respecte. La CFE part à la métropole du Grand Paris, qui la rejoint à l'EPT, qui nous la redonne. Cette année, c'est le schéma idéal. L'année prochaine, il y aura des compensations de charges, puisque l'EPT va avoir des charges qu'il faudra bien financer. C'est dans notre quote-part, à nous. Il y a une commission d'évaluation des charges qui va se réunir, début mai, avec tous les représentants de nos Conseils municipaux, pour évaluer la quote-part de chaque ville dans la dépense de l'EPT en règle générale, plus les quotes-parts supplémentaires si, par exemple, nous avons un dossier spécifique, saint-mandéen. La CVAE, elle, part directement à la MGP et elle est revenue par la compensation d'attribution, plus la part salariale. C'est pour cela qu'il y a des changements de jeux d'écritures et donc des évolutions, mais qui sont, en fait, compensées. C'est simplement de nouvelles écritures.

Nous avons le souci de continuer à servir les Saint-Mandéens. Nous avons ce grand projet IGN, qui va quand même faire venir... On aura près de 30 000. L'Etat – nous avons rencontré vendredi dernier –, sur le reste de la parcelle de l'IGN, dit le pôle géosciences, va réhabiliter les bâtiments pour les mettre en adaptation à la transition énergétique et va reconstruire, en plus, en fond de parcelle, et sur une quote-part de l'hôpital Bégin, environ 15 000 m² de bureaux, pour accueillir l'agence de la biodiversité, la Direction des milieux aquatiques. Je pense qu'il y aura la DRIE aussi. Cela fera donc 30 000, plus 15, cela fait encore 45 000. Et nous aurons fait, sur cette parcelle, entre 2008-2009 et 2018-2019-2020, quand ce sera terminé, la valeur à peu près de 80 à 85 000 m² de bureaux. C'est de l'emploi. C'est des personnes qui peuvent irriguer dans Saint-Mandé, si on sait bien les accueillir, avec nos amis commerçants. On va s'y préparer, parce que c'est une communication nouvelle, en particulier vis-à-vis des franchisés.

Voilà à peu près ce que je souhaitais vous dire.

La politique du logement, nous tentons de répondre à notre plan de mixité sociale, que nous avons signé, avec Monsieur le préfet, en décembre 2014.

Je voudrais me réjouir aussi de la rigueur de l'administration, dirigée par notre Directeur général des services, et de son équipe, qui a donné une impulsion nouvelle à notre administration, avec de plus en plus de rapports, de plans et une animation très forte des services, des chefs de service, ce qui nous permet, petit à petit, de trouver des marges de manœuvre supplémentaires, même si c'est compliqué et difficile, puisque la grande partie des services que nous offrons aux Saint-Mandéens, c'est essentiellement du personnel. Je pense aux crèches, je pense au périscolaire, je pense au scolaire, je pense au sport, au conservatoire, à la police municipale. Ce sont des services forts.

La police municipale, nous avons un renforcement profond de notre dispositif de sécurité. Nous aurons d'ailleurs une réunion spécifique, vers la mi-mai, avec le préfet ou le sous-préfet qui viendra lancer notre stratégie territoriale de sécurité et de tranquillité publiques, avec un certain nombre de dispositifs que nous dévoilerons à ce moment-là. Il y aura naturellement la réforme de la vidéo surveillance, de la vidéo protection, dont l'appel d'offres s'est terminé. Nous allons bientôt attribuer le marché. C'est un dispositif qui se complète.

La solidarité est naturellement assurée.

L'animation et la culture, avec Monsieur Weil et toute son équipe, je crois qu'il y a beaucoup de choses qui se passent. On voit des succès tout à fait sympathiques. On revoit aussi le public revenir dans les salles, puisqu'il y a eu la peur et les inquiétudes nées suite aux attentats et qui sont hélas toujours présentes.

Je crois que nous avons là quelque chose de bien charpenté, qui prépare l'avenir et qui assure notre quotidien. Je ne peux que m'en réjouir.

Monsieur Medina.

M. MEDINA : Juste un point concernant la date de vote du budget, je dirai que nous avons fait le bon choix de voter tardivement ce budget, parce que nous sommes maintenant en possession de l'essentiel des éléments qui sont portés à notre connaissance, notamment le FPIC, la réévaluation du dégel du point des fonctionnaires. Si nous l'avions voté beaucoup plus tôt, nous aurions risqué de faire des erreurs d'appréciation. Là, encore une fois, je pense que nous aurons relativement peu de décisions modificatives, parce que c'est un budget voté en pleine connaissance de cause, présenté en pleine connaissance de cause et non pas, comme l'a dit Madame Touati, déformé sur certains points. Nous n'avons ni minoré les dépenses ni augmenté les recettes. Encore une fois, c'est un budget sincère et voté avec les derniers éléments connus. Cela me paraît très important.

M. LE MAIRE : Merci, cher Marc. Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Un intervenant : 5.

M. LE MAIRE : Abstentions ?

Un intervenant : 1.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Aïch. Pour ?

Un intervenant : 28.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2016 de la Ville comme suit :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 1 M. Gaël TURBAN

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Régnal BEJAOU

3. Fixation des taux 2016 des trois taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. MEDINA : Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer pour 2016 :

- le taux des trois taxes directes locales, soit :

- la taxe d'habitation,
- la taxe sur le foncier bâti,

- la taxe sur le foncier non bâti,

- le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour cet exercice, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux. Ainsi, les taux sont au niveau suivant :

Taxe d'habitation : 22,93 %

Foncier bâti : 18,80 %

Foncier non bâti : 10,90 %

De plus, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 3,80 % - soit un taux constant par rapport à 2015 - sur l'ensemble du territoire de Saint-Mandé, afin que son produit corresponde au coût du service d'élimination des déchets ménagers.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Medina. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Un intervenant : Je ne sais pas, il y a de l'incertitude là-bas. 3.

M. LE MAIRE : 3. Très bien.

Qui s'abstient ? 3.

Un intervenant : 3.

M. LE MAIRE : Oui. Madame Aïch pour Monsieur Turban.

Qui est pour ?

Un intervenant : 28.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé la fixation des taux 2016 des trois taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 3,80 % comme suit :

(Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 3 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, M. Gaël TURBAN

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Rénald BEJAOUI M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH.)

4. Garantie d'emprunt accordée à l'association Saint-Michel de Picpus – réalisation de travaux dans l'établissement situé 10 ter rue Jeanne d'Arc à Saint-Mandé

M. MEDINA : L'association SAINT-MICHEL DE PICPUS souhaite réaliser des travaux dans l'établissement Saint-Michel de Picpus de Saint-Mandé situé 10 ter rue Jeanne d'Arc, à Saint-Mandé.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Travaux d'accessibilité (pour le personnel et les élèves)
- Etanchéité et sécurisation des terrasses
- Modification du système de sécurité incendie
- Sécurisation de l'accès à l'établissement

Le montant prévisionnel de ce programme est de 600 000 €. L'association SAINT-MICHEL DE PICPUS prévoit donc de contracter un emprunt de 600 000 euros auprès du Crédit Coopératif, qu'elle demande à la ville de Saint-Mandé de garantir à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Offre du Crédit Coopératif	
Caractéristiques de la ligne du prêt	Prêt classique à taux fixe
Montant du prêt	600 000,00 €
Durée	10 ans
Taux fixe	1,52 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle à terme échu
Mode d'amortissement du capital	Constant
Frais de dossier	600 € (hors frais de garantie)

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la garantie d'emprunt accordée à l'association Saint-Michel de Picpus.

M. LE MAIRE : Merci, cher Marc. Y a-t-il des questions ? Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Quelques questions. Je ne suis pas contre le principe de cette garantie, mais dans la convention, il y a trois points que je trouve étonnants. C'est peut-être des lacunes de ma part.

L'article 2, si j'ai bien compris, si la commune de Saint-Mandé fait des avances au lieu et place de l'association saint-Michel de Picpus, cela a le caractère d'avance remboursable, mais qui ne porte pas à intérêt. Une commune peut renoncer à l'intérêt légal quand elle se porte caution d'une association de droit privé ? Cela me paraît étonnant. A l'article 2, c'est peut-être une ignorance de ma part, mais je trouve cela étonnant *a priori*.

A l'article 3, l'avant-dernier alinéa, je ne comprends pas très bien comment on pourrait faire, comment on pourrait accorder des délais à une association de droit privé pour lui permettre de s'acquitter de ce qu'elle nous doit au moyen d'excédent de recettes antérieures. Si elle avait eu des excédents de recettes, elle aurait pu faire face au remboursement de ses emprunts.

Au dernier alinéa de l'article 3, si je le comprends bien, les remboursements que nous fait l'association, en cas de défaillance de sa part, ne sont pas prioritaires aux sommes dues à l'organisme prêteur. Cela aussi, je trouve que c'est un peu défavorable à la commune.

Je ne sais pas. C'est vraiment des questions. Mais, là, il y a trois points qui me paraissent...

M. LE MAIRE : Marc ?

M. MEDINA : Je suis en train de revoir la rédaction des points. L'article 2, c'est...

Mme TOUATI : C'est l'intérêt légal. La commune a droit à l'intérêt légal si elle se porte caution d'un engagement. Non ?

Un intervenant : Je comprends les choses différemment. Nous réclamerions à l'association Saint-Michel de Picpus des remboursements si nous étions appelés... Voilà.

Mme TOUATI : Oui. Ces avances ne porteront pas d'intérêt. Elles doivent porter au moins l'intérêt légal. Je ne sais pas, cela me paraît bizarre qu'on puisse se porter caution sans...

Un intervenant : On est dans le cadre scolaire, effectivement. Par ailleurs, le taux d'intérêt de l'emprunt est de 1,50 %. C'est donc un niveau de taux très faible. Par ailleurs, si nous avons décidé de garantir cet emprunt, c'est que l'association Saint-Michel de Picpus est dans une situation financière tout à fait satisfaisante et que la demande en termes de places dans les écoles privées sous contrat d'association est extrêmement forte. Le risque pour la commune est nul, à mon sens.

Mme TOUATI : Oui, ça, je veux bien tout ce qu'on veut. Je ne conteste pas l'opportunité de la convention. Simplement, je voudrais des explications et aussi sur les deux derniers aliéas de l'article 3, entre autres sur le fait que si on est amené à payer au lieu et place de l'association, si je comprends bien, si l'association reprend ses paiements, ce sera par priorité à l'organisme prêteur et non pas pour rembourser ce que nous avons avancé. C'est le dernier alinéa. Il faut quand même être parfaitement clair là-dessus. Le taux d'intérêt n'est pas élevé mais c'est quand même 300 000 euros, si j'ai bien compris.

Un intervenant : De toutes les façons, si l'association ne remboursait pas l'organisme prêteur, c'est nous qui devrions le rembourser au terme de notre engagement.

Mme TOUATI : Oui, bien sûr. D'ailleurs, c'est envisagé au-dessus : si elle peut recommencer à rembourser avec des excédents de trésorerie... D'ailleurs, je ne comprends pas très bien comment elle peut avoir des excédents de trésorerie sur les exercices antérieurs si elle n'a pas pu faire face à...

Un intervenant : Madame Touati, en cas de défaillance de l'association...

Mme TOUATI : Ultérieurs, pardon. Excédents ultérieurs. Excusez-moi.

Un intervenant : Madame Touati, en cas de défaillance de l'association et si l'association...

Mme TOUATI : Revient à meilleure fortune.

Un intervenant : ... reprenait ses paiements, elle devrait payer l'organisme prêteur en priorité, parce que si elle ne le faisait pas, c'est nous qui devrions le payer. Il est donc tout à fait normal qu'elle paye en priorité l'organisme prêteur et qu'elle nous rembourse ensuite, sinon c'est nous qui devrions payer l'organisme prêteur. Finalement, c'est donc tout à fait logique.

Mme TOUATI : L'absence d'intérêt, je crois que...

Un intervenant : Et le troisième point ? Pardon.

Mme TOUATI : Non, c'était ça. Je comprends.

M. LE MAIRE : L'absence d'intérêt.

Mme TOUATI : L'absence d'intérêt légal.

Un intervenant : Ce n'est pas l'absence d'intérêt, c'est le taux d'intérêt légal.

Mme TOUATI : Oui. Je crois qu'il y a un petit souci.

Un intervenant : Sachant que le taux d'intérêt légal, actuellement, est faible effectivement. Ceci étant, si la défaillance se produisait dans 5 ans, le taux d'intérêt légal pourrait être supérieur au taux de l'emprunt. C'est un faux problème, d'une certaine façon.

Mme TOUATI : Non, ce n'est pas un faux problème.

Un intervenant : Le taux d'intérêt légal, dans 6 ou 7 ans, pourrait être à 3 %, auquel cas l'association nous paierait au taux d'intérêt légal et, nous, nous payerions l'établissement prêteur au taux de 1,52 %. Nous serions donc gagnants.

M. LE MAIRE : Et l'objet n'est pas de faire de l'argent là-dessus. Beaucoup de communes font ainsi. Vous savez que les garanties d'emprunt, grâce à Dieu, jusqu'à maintenant, n'ont jamais joué. Touchons du bois.

Merci pour ces réponses et ces questions, Madame Touati. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais vous demander de voter cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Un intervenant : Excusez-moi. 0. 3.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : Ah, il y a un pouvoir. 26.

M. LE MAIRE : Non.

Un intervenant : Pourquoi ?

M. LE MAIRE : Nous sommes 25, plus 3 là-bas, plus 4, ça fait 29.

Un intervenant : Pardon, je les avais oubliés. Excusez-moi. Je suis désolé.

M. LE MAIRE : 29 plus 2, ça fait 31. Moins 1 qui ne prend pas part au vote, ça fait 30.

Un intervenant : Pardon.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Secrétaire.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la garantie d'emprunt accordée à l'association Saint-Michel de Picpus.

5. Reprise de provisions pour risques

Mme BESNARD : L'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les modalités d'ajustement des provisions et prévoit que celles-ci doivent donner lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une somme de 200 000 € restait provisionnée dans la comptabilité concernant l'emprunt structuré basé sur l'écart euro / franc suisse.

Considérant que cet emprunt a été refinancé au 1^{er} janvier 2016, il y a lieu de reprendre la somme en totalité.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la reprise de cette provision pour 200 000 € sur le budget principal.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, chère Eveline. On en a parlé pendant le budget. Je pense qu'il n'y a pas de question. Je mets donc cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 2.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : Le reste.

M. LE MAIRE : 25 plus 4, ça fait 29. 29 plus 3, ça fait 32.

Un intervenant : Tout le monde aura constaté mes qualités de calcul mental.

Le Conseil Municipal a approuvé la reprise de cette provision pour 200 000 € sur le budget principal.

Abstention : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénaud BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

6. Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) – Equipement des policiers municipaux, acquisition d'un terminal de radiocommunication

M. TINEL : Afin d'améliorer les conditions de travail et la protection de nos policiers municipaux et suite aux événements tragiques de 2015, M. le Ministre de l'Intérieur a fait un certain nombre d'annonces, dont l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les services de Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

La fluidification de l'information entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale constitue un gage de sécurité pour tous.

Pour se faire, les communes doivent se doter à minima d'un terminal de radiocommunication fixe auprès d'un distributeur agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les services compétents en la matière ont été saisis et ont fait savoir par retour de la Préfecture du Val de Marne et du Préfet de Police qu'il était proposé aux polices municipales d'être en diffusion des appels généraux des services de la Police Nationale et des appels de détresse.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour l'équipement des policiers municipaux et l'acquisition d'un terminal de radiocommunication.

M. LE MAIRE : Merci, cher Dominique. C'est donc l'un des moyens supplémentaires pour assurer notre sécurité, la liaison entre la police nationale et la police municipale, étant bien entendu que la police municipale pourra entendre ce qu'il se passe sur son secteur et, naturellement, être mieux informée, voire intervenir, compléter les interventions, être éventuellement la première sur une intervention, puisque les patrouilles seront sollicitées beaucoup plus rapidement. Voilà ce premier élément.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour l'équipement des policiers municipaux et l'acquisition d'un terminal de radiocommunication.

7. Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) – Sécurisation des sites sensibles au titre de l'année 2016, acquisition de "kit détresse" pour les crèches et établissements scolaires

Mme CARRESE : Dans le cadre du renforcement du plan de lutte contre le terrorisme, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures à travers l'activation du niveau « Alerte Attentat » du plan Vigipirate et la déclaration de l'état d'urgence.

Ces dispositifs et la permanence de la menace imposent des mesures particulières de vigilance vis-à-vis des sites sensibles que sont les établissements scolaires et plus généralement les établissements recevant de jeunes publics. Aussi, l'ensemble des outils de prévention et de protection des personnes doivent être mis en œuvre.

A ce titre, il a été proposé de doter l'ensemble des établissements scolaires et crèches, public et privée de Saint-Mandé, d'un système de « kit de détresse ».

Ce kit, s'intégrant dans la sécurisation des sites sensibles et dans les Plans Particuliers de Mise en Sureté des établissements, permettra de compléter les moyens d'alerte donnés aux Chefs d'établissements en cas de danger grave et imminent conduisant à la mise en sûreté des élèves et des personnels par évacuation ou confinement.

Ce kit, composé d'un bip d'alerte, permettra, par son déclenchement, d'alerter la Police Municipale ainsi que deux autres numéros laissés au choix des Chefs d'établissements.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour la sécurisation des sites sensibles au titre de l'année 2016 et l'acquisition de « kit de détresse » pour les crèches et établissements scolaires.

M. LE MAIRE : Merci, chère Anne. Des questions ? Cela fera aussi partie de cette stratégie qui sera prochainement présentée avec le préfet dans quelques semaines. S'il n'y a pas de question, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues de votre unanimité sur ces dossiers.

Le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité, une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour la sécurisation des sites sensibles au titre de l'année 2016 et l'acquisition de « kit de détresse » pour les crèches et établissements scolaires.

8. Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Saint-Mandé et la Ville de Vincennes pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien

M. DAMAS : La ville de Saint-Mandé ne dispose pas aujourd'hui de marché pour l'acquisition des produits et matériels d'entretien en vue du nettoyage des structures administratives, sportives et de la petite enfance de la ville.

Un rapprochement entre les services municipaux de Saint-Mandé et ceux de la ville de Vincennes a permis d'identifier un intérêt à mutualiser les ressources et moyens pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien.

La mutualisation des besoins permet de bénéficier de tarifs compétitifs grâce à l'augmentation des quantités commandées.

Au vu du projet de convention soumis à votre approbation, la ville de Vincennes est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes pour la préparation, la passation et la signature du marché conformément aux besoins qui seront définis par chaque membre.

Au vu de ces éléments, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la constitution avec la ville de Vincennes d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien ;
- de désigner parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville, un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commandes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, cher Olivier. Des questions ? On continue donc d'essayer de mutualiser avec la ville de Vincennes, quand on le peut. Il n'y en a pas, je mets donc cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la constitution avec la ville de Vincennes d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commandes.

9. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat 2016 avec le Club d'entreprises Affaires & Convivialité

Mme SEVESTRE : La Ville de Saint-Mandé a conclu un partenariat avec le club d'entreprises de Saint-Mandé Affaires & Convivialité en 2007, afin de renforcer le développement économique sur son territoire, à travers la mise en œuvre d'actions destinées à accroître et promouvoir ses atouts.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2016.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec le club Affaires & Convivialité, dont le siège social est situé au 59, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Cette convention, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé à destination des entreprises saint-mandéennes (à l'exclusion des commerçants et artisans) et ce, aux côtés du service municipal du Développement économique.

La convention indique également que la Ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par le club Affaires & convivialité, une subvention annuelle. Le montant pour l'année 2016 est fixé à 12 610 €.

M. LE MAIRE : Merci, chère Christine. Des interventions ? Monsieur Leray, je vous en prie.

M. LERAY : Merci, Monsieur le Maire. Comme les années passées, nous voterons contre cette convention. Nous avons toujours estimé que parmi les services rendus par cette association, une bonne partie aurait dû être prise en charge par la municipalité elle-même, par exemple l'actualisation de l'annuaire économique, la recherche et la tenue à jour des locaux professionnels. La permanence conseil, peut-être pas, mais c'est fait ailleurs, quand même. Il y a plein de choses qui existent. Quand on lit la convention, on a l'impression que la grande affaire, c'est le concours des stages en entreprise pour des élèves qui sont en troisième. Faire un jury pour ça, quand on voit ce que sont ces rapports de stage et ce que sont ces stages pour les enfants de troisième...Cela dure une semaine. Organiser un concours pour ça, cela paraît quand même un peu fort. Le montant de la subvention n'est pas négligeable. C'est 12 000 euros. On aurait préféré, plutôt que de subventionner cette association, qu'on augmente un peu les crédits des services économiques de la ville, pour leur permettre de dynamiser le commerce de la ville par la recherche de partenariat ou le lancement de nouvelles actions en faveur du commerce.

Nous voterons donc contre cette convention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Leray. C'est votre position annuelle. Je réponds tous les ans, sur l'activité du club d'entreprises Affaires & Convivialité. Tous les ans, je vous dis : rencontrez-les. Comme ça, vous irez voir et vous rencontrerez. Venez au jury des stages de troisième. Je ne vous en veux pas. Je pense que vous vexeriez les enfants, les jeunes, les élèves qui sont là. Venez voir. Le club des entrepreneurs de Vincennes fait la même chose. Ils ont même d'ailleurs proposé récemment de faire un concours commun entre les différents collèges et les différents lycées. La MLE, la Mission Locale pour l'Emploi, le club de Saint-Mandé en fait partie. Ils s'occupent du CAREEP, qui est le grand club des entreprises de l'est parisien. Le salon, l'année dernière, a réuni près de 650 entreprises. Près de 2 500 personnes ont pu avoir, le MEDEF, la CGPME, un certain nombre d'actions de retour à l'emploi. Il y a un travail de fond. Si, nous, on faisait les choses, nous aurions une personne... Monsieur le Directeur des ressources humaines ? A combien ? 2 000, 2 500 personnes par mois ? 2 500 euros par mois ? 35 000 euros, plus les charges. Vous voyez à peu près. Nous faisons donc largement une économie. Je ne vais pas revenir tous les ans sur les mêmes choses. C'est votre position. C'est tout à fait de droit.

Je vais donc proposer le vote de cette délibération. Qui est contre ?

Un intervenant : 5.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ?

Un intervenant : 29.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2016 avec le Club Affaires et Convivialité et le versement de la subvention d'un montant de 12 610 €.

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Régnald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

10. Sollicitation d'une subvention dans le cadre des dotations d'actions parlementaires 2016

M. LE MAIRE : La ville de Saint-Mandé souhaite procéder à la réfection de la cour élémentaire de l'école Charles Digeon pour favoriser une sécurité optimale des enfants.

Il est envisagé de retirer le sol souple craquelé et dangereux pour les enfants et de le remplacer par un sol en enrobé.

Ces travaux s'élèvent à une dépense de 55 811,23 € HT au regard des devis obtenus.

Il sera sollicité auprès de la Dotation d'Actions Parlementaires, une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre de l'année 2016.

M. LE MAIRE : Je vous demande mes chers collègues, s'il n'y a pas d'intervention ni d'explication de vote, de bien vouloir voter cette délibération. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention dans le cadre des dotations d'actions parlementaires 2016 pour la réfection de la cour élémentaire de l'école Charles Digeon pour favoriser une sécurité optimale des enfants.

11. Demande de subvention auprès de la Ville de Paris, de l'Institut le Val-Mandé, de la Région Ile de France et du Département du Val de Marne pour le réaménagement de la rue Mongenot

MME DUSSUD : Dans le respect de la loi du 11 février 2005, la ville de Saint-Mandé a établi un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements de ses espaces publics.

La rue Mongenot se doit d'autant plus de répondre à cette notion d'accessibilité qu'elle accueille l'institut le Val-Mandé, l'établissement public médico-social destiné à l'accompagnement de personnes, enfants ou adultes, en situation de handicap.

De ce fait, le réaménagement de la rue Mongenot poursuit donc plusieurs objectifs :

- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, en particulier aux pensionnaires et aux patients de l'institut le Val Mandé.
- La sécurité des accès au groupe scolaire Paul Bert, et à la salle omnisport.

- l'amélioration de l'offre de stationnement et l'embellissement de la voie.

Dans l'ensemble, le projet prévoit :

- le rétrécissement de la chaussée pour réduire la vitesse des véhicules.
- l'élargissement des trottoirs pour le confort des piétons.
- la création de 6 places de stationnement dont 2 en arrêt minute pour faciliter l'accès à l'institut.
- La mise en conformité vigipirate pour l'école Paul Bert afin d'assurer la sécurité des enfants.
- La replantation de 19 arbres pour embellir cette voie.
- L'implantation d'un plateau transversal au droit de l'institut pour sécuriser la sortie des personnes.
- Le réaménagement du chemin de courtoisie afin de faciliter le déplacement dans la ville des malvoyants vers l'institut.
- La réalisation d'un parc de deux roues en vue d'améliorer les circulations douces.

En concertation avec l'Institut le Val-Mandé, le démarrage de ces travaux est prévu en 2017 et l'enveloppe travaux à prévoir s'élève à 400 000 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Ville de Paris, de l'Institut le Val-Mandé, de la Région Ile de France et du Département du Val de Marne pour le réaménagement de la rue Mongenot.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès de la Ville de Paris, de l'Institut le Val-Mandé, de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne pour le réaménagement de la rue Mongenot.

12. Demande de subvention auprès du STIF pour le déplacement de l'arrêt "Demi-Lune" de la ligne 46 et sa mise en accessibilité

MME QUERON : Le Département du Val de Marne a obtenu un permis de construire pour la reconstruction du collège Decroly.

Le projet retenu implique la mise en place d'un accès pompier depuis la rue Jeanne d'Arc au droit du futur bâtiment.

Compte tenu dudit accès, le terminus du 86 doit être déplacé au niveau de l'arrêt actuel du 46.

Cette demande émane tout particulièrement de la RATP arguant de la nécessité de disposer d'un linéaire suffisant pour accueillir 4 bus.

De ce fait, la RATP préconise le déplacement de l'arrêt du 46 au droit du 51 avenue Daumesnil afin de garantir aux usagers de la ligne, une desserte la plus aisée possible.

Cette solution renforcera la qualité de desserte que les habitants et usagers du Sud de Saint-Mandé sont en droit d'attendre.

Le STIF a indiqué à la Ville la possibilité de percevoir une subvention pour les travaux de voirie, de marquages et de signalisation nécessaires à la mise en place de ce nouvel arrêt.

En concertation avec la ville de Paris, le STIF et la RATP, les services techniques de la Ville de Saint-Mandé ont donc proposé un aménagement de ce futur arrêt qu'il vous est proposé d'approuver.

Conformément aux règles de subventionnement du STIF, la ville de Saint-Mandé accepte de porter la maîtrise d'œuvre des aménagements qui seront réalisés par notre bailleur voirie, la société Eiffage.

A ce jour, il s'avère nécessaire de solliciter au taux maximal une subvention auprès du STIF pour la création de cet arrêt qui sera accessible pour les utilisateurs de fauteuils roulants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de la subvention.

Le démarrage de ces travaux est prévu le deuxième semestre 2016 et l'enveloppe travaux à prévoir s'élève à 23 149, 75 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du STIF pour le déplacement de l'arrêt « Demi-Lune » de la ligne 46 et sa mise en accessibilité.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du STIF pour le déplacement de l'arrêt « Demi-Lune » de la ligne 46 et sa mise en accessibilité.

13. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour l'installation de système de production de chaleur à haute performance énergétique à l'école Paul Bert élémentaire

M. IZRAELEWICZ : Dans un souci de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments scolaires et d'améliorer la performance énergétique, la Ville souhaite engager des travaux de rénovation thermique dans l'établissement scolaire Paul Bert élémentaire.

Cette rénovation thermique correspond au plan pluriannuel d'investissement engagé pour réduire les consommations énergétiques sur nos bâtiments.

Le Fonds National de Soutien à l'Investissement Local peut prendre en charge des travaux d'isolation des bâtiments communaux, et des travaux relatifs à la transition énergétique visant à renforcer l'autonomie énergétique, notamment du point de vue des énergies renouvelables (panneaux solaires, géothermie, pompes à chaleur).

Les travaux consistent à changer en totalité les deux chaudières par des chaudières à condensation, à rénover les tableaux de commandes électriques et les pompes de circulation ainsi que les conduits d'évacuation des fumées en toitures.

Le démarrage de ces travaux est prévu courant 2016 et l'enveloppe de travaux à prévoir s'élève à 183 089 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de fonds de soutien pour l'installation de système de production de chaleur à haute performance énergétique à l'école Paul Bert élémentaire.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention au titre de fonds de soutien pour l'installation de système de production de chaleur à haute performance énergétique à l'école Paul Bert élémentaire.

14. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour la réalisation d'aménagements de voirie à l'attention des malvoyants du Val-Mandé

M. ASSOULINE : Dans le respect de la loi du 11 février 2005, la ville de Saint-Mandé a le souci d'établir un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements de ses espaces publics et notamment d'améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

Le Fonds National de Soutien à l'Investissement Local propose de prendre en charge le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, notamment l'amélioration de la circulation des personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

Sur Saint-Mandé, les travaux consistent à rénover le chemin de courtoisie et installer des dalles podotactiles du métro de Saint-Mandé jusqu' à l'établissement le Val-Mandé.

Le démarrage de ces travaux est prévu durant l'année 2016 et l'enveloppe travaux à prévoir s'élève à 86 184 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour la réalisation d'aménagements de voirie à l'attention des malvoyants du Val-Mandé.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour la réalisation d'aménagements de voirie à l'attention des malvoyants du Val-Mandé.

15. Elaboration d'un plan des itinéraires cyclables et des liaisons douces dans Saint-Mandé

M. LE TYMEN : Saint-Mandé dispose de nombreux aménagements cyclables ainsi que 37 parcs motos vélos, 4 stations Autolib et 6 stations Vélib.

En termes de voies et pistes cyclables, Saint-Mandé s'est inscrit dans le schéma départemental des itinéraires cyclables définis par le conseil départemental du Val-de-Marne ainsi que dans le cadre des orientations définies par le plan de déplacement urbain d'Ile de France.

A cet effet, en liaison avec la ville de Paris, des itinéraires cyclables est-ouest ont été créés entre la porte de Saint-Mandé (Paris) et l'avenue Victor Hugo. A la suite ces itinéraires ont été complétés vers Vincennes via l'avenue Gambetta puis vers le lac de Saint-Mandé.

Dans le même principe, des itinéraires nord-sud depuis Montreuil jusqu'au parc zoologique de Paris sont existants ou à compléter.

La commune de Saint-Mandé souhaite réaffirmer son soutien à une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air, en liaison avec le Département du Val-de-Marne et la Ville de Paris, en vous proposant d'adopter le schéma des itinéraires cyclables, dont vous trouverez ci-joint la carte détaillée.

A l'occasion d'aménagements futurs de voirie (haut val de Gaule, rue du commandant Mouchotte, avenue Pasteur...), il est proposé d'y intégrer des aménagements cyclables. Dans la mesure du possible, il sera également étudié l'aménagement des itinéraires existants en réalisant des sas vélos à chaque carrefour à feux pour faciliter l'insertion des cycles dans la circulation. De même, des aménagements type zone 30, où les vélos sont inclus dans la circulation générale, pourront être proposés quand la circulation sur une voie séparée n'est pas adaptée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'élaboration d'un plan itinéraires cyclables et des liaisons douces dans Saint-Mandé ci-annexé.

Le Conseil Municipal a approuvé l'élaboration d'un plan itinéraires cyclables et des liaisons douces dans Saint-Mandé ci-annexé comme suit :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, M. Gaël TURBAN

16. Nouvelle redevance pour occupation provisoire du domaine public sur les réseaux gaz

Mme TRIMBACH : Après avoir revalorisé les redevances pour l'occupation du domaine public (RODP) par les réseaux de gaz 2007, le Gouvernement a instauré une nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public en raison « des chantiers de travaux » concernant ces ouvrages.

Cette redevance est due par le gestionnaire des réseaux de distribution (GRDF) au profit de la collectivité gestionnaire de la voirie.

En application de l'article R.2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales, le plafond de cette redevance est fixé à 0,35 euro par mètre de canalisation construite et/ou renouvelée sur notre territoire et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'instauration de la nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les réseaux de gaz.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'instauration de la nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les réseaux de gaz.

Cette redevance est due par le gestionnaire des réseaux de distribution (GRDF) au profit de la collectivité gestionnaire de la voirie.

17. Approbation du programme d'action du programme local de prévention des déchets pour l'année 2016

Mme CROCHETON : La quatrième année du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) est arrivée à son terme.

L'année 2015 a été l'occasion de poursuivre des actions déjà engagées ou de mettre en place de nouvelles, dans l'objectif de réduire de 7% la quantité de déchets ménagers et assimilés en 5 ans (échéance prévue en 2016).

En 2015, le développement du compostage à Saint-Mandé a été poursuivi. 13 lombricomposteurs et 13 composteurs ont été diffusés auprès des Saint-Mandéens. Un composteur à l'école Tillion le 19 janvier 2015.

Le 15 avril 2015, un composteur a été également installé en pied d'immeuble à la « Cité Rose » – gérée par VALOPHIS HABITAT. A cette occasion, les habitants référents de la résidence ont bénéficié de la formation sur le compostage et l'utilisation du composteur, assurée par « les guides composteurs » de la Ville de Saint-Mandé. Deux autres composteurs ont été installés le 9 novembre 2015 dans la même résidence.

Pour lutter contre l'utilisation des sacs plastiques, la Ville a initié en 2013 la diffusion des sacs cabas (vendus à 1 € symbolique). Au total, 250 sacs ont été vendus. En complément des sacs cabas, la Ville a décidé de diffuser des sacs en tissus souples et pliables. Depuis le lancement de cette action début 2015, 280 sacs ont été diffusés.

Afin de promouvoir le jardinage durable tout en réutilisant les déchets végétaux, la Ville a mis en place un dispositif de collecte des sapins de Noël. 9 enclos de collecte de sapins sont mis à disposition des Saint-Mandéens. Les sapins collectés sont broyés et utilisés comme le paillage dans les jardins publics. En 2015, 10 m3 de broya ont été collectés et utilisés.

En 2014, dans le cadre du renouvellement d'un marché avec la SOGERES, les tables de tri des déchets ont été installées dans les cantines des écoles Paul Bert, Charles Digeon et Tillion pour la méthanisation et compostage des bio-déchets.

En 2015, le volume des déchets s'élève à 33 480 litres. Ces déchets ont été transformés en 7 325 kWh d'énergies renouvelables et 18,8 tonnes de fertilisants naturels. Des actions de sensibilisations des enfants (1 400 enfants) et du personnel des cantines (23 personnes) ont été organisées par la SOGERES.

Pour collecter et valoriser les papiers de bureau, la Ville a mis en place en 2013, en partenariat avec La Poste, le dispositif « Recy'go » dans les services municipaux. Depuis le lancement de l'action, au total : 6 775 kg de papier collecté, dont 1 139 kg en 2015.

Pour sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets, un tournoi inter-centres a été organisé le 25 novembre dernier, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Au total, 30 enfants ont été sensibilisés lors de cette manifestation, grâce notamment à l'utilisation du jeu « mission 0 déchet ».

Début 2015, la Ville a déployé dans tous les services internes et externes de la Ville, ainsi que dans les écoles le dispositif de collecte et de valorisation des piles et accumulateurs usagés.

Une carte qui recense les acteurs locaux de réemploi et de la réparation sur le territoire de Saint-Mandé a été réalisée courant 2015 et mise en ligne sur le site internet de la Ville pour information des habitants de la commune.

Dans le cadre de l'opération « Livres en Partage » et dans un souci de réduire les déchets, deux cabanes ont été installées en novembre 2015, sur la place Charles Digeon et dans le jardin Alexandra David Neel. Ce dispositif permet aux habitants de la Ville de déposer des livres et de les échanger. L'installation d'une troisième cabane, près de l'Eglise de Saint-Mandé, est prévue courant 2016.

6 bornes Ecotextile, réparties sur 3 points d'apport volontaire, sont actuellement déployées sur le territoire de la Ville. En 2015, 20.28 tonnes de textiles ont été collectées.

Pour sensibiliser l'ensemble des agents de la Ville aux gestes écoresponsables et notamment permettre de réduire la quantité de déchets produits dans les bureaux, un groupe de travail, composé de responsables des différents secteurs de l'administration a été constitué début 2015 afin d'élaborer une charte de l'éco-agent. Ce document est en cours de finalisation et sera diffusé à l'ensemble des agents début 2016.

La Ville souhaite poursuivre les démarches déjà engagées et les compléter par de nouvelles actions, notamment l'action « stop-pub » visant à réduire les publicités diffusées dans les boîtes à lettres et la sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire. Pour ce faire, les ateliers de cuisine à l'Interval

seront organisés. Les animations sur la thématique du gaspillage alimentaire pourront être également organisées lors des rencontres des membres de l'association La Passerelle.

L'objectif de réduction des déchets ménagers a d'ores et déjà été atteint par la Ville. En effet, le volume de déchets ménagers et assimilés en kg / habitant a été réduit depuis le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets de 8.8%. Par ailleurs, la diminution de la production de déchets coûte moins à la collectivité et aux contribuables.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'action du Programme Local de Prévention des Déchets et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

Une intervenante : ... dans les immeubles, parce que c'est quand même encore inégal. Je le vois là où j'habite maintenant. Il y a parfois un peu un manque de civisme. Je ne suis pas la seule à constater cela. En revanche, pour peut-être un peu détendre l'atmosphère, en tant que membre de la commission culture, je suis quand même un peu surprise de constater que dans le plan de traitement des déchets, on a inclus une opération, que je trouve personnellement sympathique, qui est *Livres en partage*. Est-ce que les livres qu'on aime et qu'on souhaite mettre dans ces petites cabanes sympathiques sont des déchets ? Je trouve cela un peu triste.

M. LE MAIRE : Vous savez, à un moment donné, il y a désherbage et on essaie de les recycler aussi. C'est une manière de les recycler. En même temps, on participe à la culture. C'est une forme de modernité. On se réjouit, je félicite Monsieur Weil et Madame Crocheton d'avoir mis cela en application avec Monsieur Guionet et Monsieur Le Tymen. Non, vous n'avez rien fait, Monsieur Le Tymen ? Je retire mes félicitations.

Madame Aïch, je vous en prie.

Mme AICH : Je voulais juste poser une question par rapport au plan. Le partenariat que vous avez mis en place avec La Poste, Recy'go, est utile dans les services municipaux. Pourquoi vous ne l'avez pas mis en place dans les écoles parce que, là, on a des kilos de papier ?

M. LE MAIRE : Dans les écoles, on a mis des trucs.

Une intervenante : En fait, tout le dispositif a été étendu dans les différents bâtiments administratifs. Dans les écoles, on a mis les piles, effectivement.

M. LE MAIRE : On avait mis du tri sélectif dans les écoles.

Une intervenante : Oui. De toute façon, il y a les poubelles jaunes dans les écoles. C'est un dispositif supplémentaire. Le problème, c'est aussi la manipulation des bacs à aller chercher, à ramener en mairie. La Poste amène le courrier et repart avec les bacs. Cela voudrait donc dire qu'il faudrait qu'il y ait quelqu'un qui passe dans les écoles et qui collecte. De toute façon, il y a le tri qui est fait dans les écoles. Ce qui n'était pas fait, c'était les piles et accumulateurs, batteries.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci pour cette unanimité.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le programme d'action du Programme Local de Prévention des Déchets et autorisé M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

18. Signature de la convention partenariale pour le relogement des occupants de l'immeuble sis 182 Gallieni / 3 rue des Vallées à Saint-Mandé

Mme CROCHETON : Face à la carence du propriétaire de l'immeuble sis 182 avenue Gallieni / 3 rue des Vallées en matière de gestion de ses biens locatifs et afin de résoudre durablement les problèmes d'insalubrité récurrents, le Conseil Municipal du 31 mars 2009 a décidé de recourir à la procédure d'utilité publique (DUP), pour l'acquisition, par voie d'expropriation, de ce bien pour y réaliser des logements sociaux.

Par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de confier l'exécution de ce projet à Paris Habitat. Ainsi, une réhabilitation lourde de l'immeuble sis 182 Gallieni et une démolition/reconstruction de l'immeuble sis 3 rue des Vallées sont prévues pour réaliser environ 30 logements locatifs sociaux. Pour mener à terme cette opération, il est donc nécessaire de reloger les locataires occupant cet ensemble immobilier.

Pour ce faire, une opération de Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) doit être mise en place afin d'identifier la situation socio-économique des locataires, leurs besoins en logements, de trouver les solutions de logement adaptées. Cette opération réunit les différents partenaires : La Ville, l'Etat, Paris Habitat et GIP HIS.

Paris Habitat prendra en charge le relogement de 50 % des ménages concernés sur son contingent. L'Etat et la Ville de Saint-Mandé prendront en charge le relogement de 50% de ménages restant sur leurs contingents respectifs. Dans la mesure du possible, une parité sera recherchée entre l'Etat et la Ville de Saint-Mandé, avec un relogement de 25 % de ménages par partenaire.

GIP HIS, chargé de la réalisation du diagnostic social et de l'accompagnement au relogement, va identifier les ménages pouvant être éligibles au dispositif 1% patronal et accompagnera ces ménages en contactant leur collecteur du 1% pour faciliter une proposition.

Les modalités de ce dispositif et les engagements des partenaires concernés sont précisés dans la convention partenariale pour le relogement des occupants de l'immeuble sis 182 Gallieni / 3 rue des Vallées, jointe à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat pour le relogement des occupants de l'immeuble sis 182 Gallieni / 3 rue des Vallées à Saint-Mandé.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence. Dossier compliqué, mais on avance pas à pas. Je pense qu'on devrait avoir de bonnes nouvelles dans les semaines à venir, malgré la mauvaise surprise que nous avons eue avec le juge des expropriations, qui a donné une estimation plus importante que celle qui avait été donnée par France Domaine. Cela déséquilibre un petit peu le plan de financement. On est en train de voir, avec le Conseil régional, l'EPT et les différents partenaires, Paris Habitat, comment rééquilibrer les choses. On repassera naturellement cela devant le Conseil. En attendant, il faut quand même reloger les gens qui sont à l'intérieur, continuer le diagnostic et reloger les gens. C'est donc la raison de cette délibération.

Des questions ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention partenariale pour le relogement des occupants de l'immeuble sis 182 Gallieni / 3 rue des Vallées à Saint-Mandé et autorisé M. le Maire à la signer.

19. Signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat et des suivi des ruches du programme national « abeille, sentinelle de l'environnement »

M. MURGIA : Par délibération du 13 mars 2012, le Conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'UNAF une convention de partenariat et de suivi des ruches du programme national

« Abeille, sentinelle de l'environnement ». Ce partenariat a été renouvelé pour l'année 2015, par avenant n°1, validé par le Conseil Municipal du 28 janvier 2015.

Dans le cadre de cette convention, l'UNAF s'est engagé notamment à :

- assurer le maintien et le suivi des 6 ruches, installées sur la parcelle C 129 à Saint-Mandé
- procéder à la récolte et à l'extraction du miel,
- soutenir la Ville dans la mise en place des actions pédagogiques et de sensibilisation autour de l'abeille et du rucher

Grâce à ce partenariat, la Ville organise chaque année la collecte et diffusion du miel auprès des Saint-Mandéens, tout en les sensibilisant à la question de mutations profondes de l'environnement dues notamment à des pratiques agricoles inadaptées (emploi abusif de produits phytosanitaires de plus en plus toxiques, remembrement, monoculture, ensilage...) qui menacent la faune pollinisatrice nécessaire à la sauvegarde de la biodiversité.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat et de suivi des ruches du programme national « abeille, sentinelle de l'environnement ».

M. LE MAIRE : ... chers collègues, cher Thomas. Des questions ? On continue cette belle aventure de nos abeilles, qui se portent très bien. On a eu un rapport, il y a 3 ou 4 jours. Elles se portent d'ailleurs mieux que dans certains endroits moins urbanisés. Tant mieux, on s'en réjouit.

Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Bien. Madame Carrese, adjointe au Maire.

Un intervenant : Et qui vote pour ?

M. LE MAIRE : Pour ? Pardon, excusez-moi. Merci. Le souci de faire parler Anne Carrese était tel que voilà. Donc, pour ? Merci d'avoir voté.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention de partenariat et de suivi des ruches du programme national « abeille, sentinelle de l'environnement » et autorisé M. le Maire à la signer.

20. Convention d'objectifs et de financement du Contrat enfance jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

Mme CARRESE : La Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne participe aux efforts de la Ville dans le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, depuis 1999, date de signature du premier « Contrat Enfance ».

La nouvelle convention du contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) est conclue pour 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018.

Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej).

Elle a pour objet de déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers, aux disponibilités financières des co-contractants, ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

Elle décrit le programme des actions antérieures et nouvelles prévues dans le schéma de développement du nouveau CEJ :

- Actions antérieures : Soutien aux établissements d'accueil du jeune enfant municipaux (crèche familiale, multi-accueils les P'tits Wollemis et Maison du Bois, Halte-Garderie), la crèche parentale Les Petits Castors, les activités du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s et du Lieu d'Accueil Enfants Parents, L'activité de la Ludothèque, la formation BAFA et/ou BAFD des animateurs des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) et le développement de l'activité des ALSH maternels ;

- Actions nouvelles : Réservation de 60 berceaux auprès de la Société de crèches Les Petites Canailles, à Vincennes et Saint-Mandé et la création d'un ALSH Adolescents à l'Inter'Val (anciennement La Maison des Marronniers).

Dans le cadre de cette convention, la commune est garante de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Elle s'engage également à optimiser la fréquentation de ses équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation.

Ceux-ci sont fixés à :

- 70% pour les structures d'accueil du Jeune Enfant (crèches, multi-accueils et halte-garderie) ;
- 60% pour les accueils de loisirs (ALSH maternels, élémentaires et adolescents).

Enfin, la convention fixe les modalités de financement de la Psej et de son versement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement du contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

M. LE MAIRE : Merci, chère Anne Carrese. Merci aussi pour votre travail et pour les écoles et pour le périscolaire, tout ce département important. Il n'y a pas de question, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Pardon. Excusez-moi. Madame Provini.

Mme PROVINI : Je vous en prie. J'ai une question de détail. Page 26, il est question du contrat enfance jeunesse pour le multi-accueil Les Petites Canailles de Vincennes, où la ville réserve 30 places pour les Saint-Mandéens. Dans le plan sur les 4 années, il est écrit qu'on aura 30 places contractualisées jusqu'en 2018. Dans les objectifs, il est mentionné que le nombre de places réservées est en décroissance jusqu'à 2018. Je voulais donc savoir ce qu'il en était et si c'est parce que vous pensez remplacer par des places sur Saint-Mandé même.

Mme CARRESE : Voilà, c'est ça. C'est une opération à tiroir. On a souhaité rapatrier de Vincennes sur Saint-Mandé les enfants, pour des raisons de commodité. Par conséquent, on ne peut pas supprimer les places. Une fois que les enfants sont inscrits, les bébés, il va falloir qu'on se désengage progressivement. A une époque, il y a donc eu 60 places. Après, il y en aura 50, 40, pour revenir à 30. *In fine*, il y a toujours 30 places.

Mme PROVINI : D'accord. Les enfants vont continuer tout leur parcours.

Mme CARRESE : Voilà, absolument, de façon à ne pas modifier les habitudes des enfants et des familles en les changeant de site.

M. LE MAIRE : C'est bon, Madame ? Bien. Merci de votre question. Merci, chère Anne, de votre réponse.

Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci pour votre unanimité, Madame Martin ayant le pouvoir de Monsieur Murgia qui a dû nous quitter.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement du contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 et autorisé M. le Maire à signer ladite convention.

21. Convention de subventionnement avec l'association "Les Petits Castors"

Mme TUNG : « Les Petits Castors », association type loi 1901, a élaboré un projet d'établissement multi-accueil à gestion parentale visant à augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants saint-mandéens et à proposer un projet pédagogique animé par les parents et des professionnels de la Petite Enfance.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, la Ville avait souhaité s'y associer via une convention de partenariat qui a été approuvée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mai 2002, renouvelée depuis lors jusqu'au 31 décembre 2015.

Partant sur le postulat que ce type de structure, d'une capacité de seize enfants, ne peut trouver son équilibre budgétaire que par une aide extérieure, cette convention s'articule autour de deux volets :

- une subvention de fonctionnement d'équilibre (140 000 €)
- la mise à disposition, sous forme d'un contrat de bail précaire, de la Maison du Petit Prince, sise 77 avenue Sainte-Marie, moyennant un loyer mensuel de 3 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de subventionnement avec l'association « Les Petits Castors » et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

M. LE MAIRE : Merci, chère Maria, pour cette convention importante, puisque cela fait partie de notre dispositif pour la petite enfance. J'en profite d'ailleurs pour féliciter les parents qui ont pris en charge et qui continuent de prendre en charge cette sympathique association. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre cette délibération aux voix.

Marc, puisque vous êtes le commissaire aux comptes ou le financier, ne prend pas part au vote. Je mets donc cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Abstentions ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ?

Un intervenant : 33.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé, la convention de subventionnement avec l'association « Les Petits Castors » et autorisé M. le Maire à la signer portant sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'équilibre (140 000 €) et de la mise à disposition, sous forme d'un contrat de bail précaire, de la Maison du Petit Prince, sise 77 avenue Sainte-Marie, moyennant un loyer mensuel de 3 000 €.

Ne Prend Pas Part au Vote : 1 M. Marc MEDINA

Pour : 33 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

22. Avenant n°16 à la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre-Dame pour l'année scolaire 2015-2016

Mme GOUEL : Par délibération en date du 30 septembre 1997, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à conventionner avec l'Ecole Notre Dame Elémentaire suite à un Contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Elémentaire Notre-Dame.

Ce contrat d'Association, à caractère obligatoire, a engagé la Commune à participer aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant cet établissement scolaire dont le coût ne peut excéder celui d'un élève d'une école élémentaire publique.

Sans obligation légale et par souci de transparence, le Conseil Municipal a souhaité qu'une convention soit établie afin de définir annuellement le montant de la participation de la Ville et ses modalités de versement.

Par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à passer un avenant afin de proroger cette convention qui fixera chaque année le montant de la participation de la ville pour l'année considérée.

Après calcul, cette dépense s'élèvera pour l'année 2015-2016 à 740 € par élève Saint-Mandéen fréquentant l'école Notre Dame (le coût d'un élève Saint-Mandéen en école publique étant de ce montant pour l'année 2015/2016).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°16 à la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandées fréquentant l'école élémentaire Notre-Dame pour l'année scolaire 2015-2016.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, chère Blandine, pour ce rapport. Y a-t-il une intervention ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

M. DAMAS : Monsieur le Maire, je ne voterai pas. Je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Très bien. Parce que vous êtes gestionnaire administrateur de l'école. Il faut le préciser. Ce n'est pas un vote contre. Merci.

Qui est contre ?

Un intervenant : 3.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 2 contre. 2 abstentions.

M. LE MAIRE : 3 avec Monsieur Alonso.

Qui vote pour ?

Un intervenant : Le reste.

M. LE MAIRE : Le reste. Très bien. Ce qui fait ?

Un intervenant : 28.

M. LE MAIRE : Bien. C'est comme l'histoire du canon, quand il refroidit, etc. Il faut un certain temps.

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°16 à la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandées fréquentant l'école élémentaire Notre-Dame pour l'année scolaire 2015-2016.

Contre : 2 M^{me} Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY

Abstention : 3 M^{me} Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, M^{me} Sandra PROVINI

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, M^{me} Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M^{me} Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, M^{me} Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M^{me} Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, M^{me} Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M^{me} Maria TUNG, M^{me} Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M^{me} Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, M^{me} Marianne VERON, M. Dominique TINEL, M^{me} Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, M^{me} Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M^{me} Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, M^{me} Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

Ne Prend Pas Part au Vote : 1 M. Olivier DAMAS

23. Modification du tableau des emplois de la Ville

M^{me} MARTIN : Il vous est proposé d'approuver différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services et aux nominations suite à un avancement.

M. LE MAIRE : Merci, chère Diane. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets cette délibération aux voix.

M. LERAY : J'ai une question.

M. LE MAIRE : Monsieur Leray, je vous en prie.

M. LERAY : Je voudrais connaître l'affectation des postes créés, pas des promotions, des postes créés. Je vois qu'il y a 4 postes d'attaché créés. Et, en même temps, à quoi correspond la suppression des 2 postes d'attaché principal ?

M. LE MAIRE : Bien, Monsieur Leray. Je vais passer la parole à Monsieur le Directeur général des services, qui va nous expliquer cela, s'il vous plaît, ou Monsieur le Directeur des ressources humaines, John.

Un intervenant : Bonsoir. Concernant les attachés principaux, ce sont des personnes qui sont parties par le passé. On fait donc un nettoyage du tableau des effectifs. Je n'ai pas assez d'ancienneté pour..., mais j'ai des noms de personnes.

M. LERAY : Les noms m'intéressent peu. C'est les secteurs, c'est tout.

Un intervenant : On est sur un nettoyage, en effet, qui remonte à très loin, du tableau des effectifs. Il s'agit pour les grades d'attachés principaux d'une ancienne DGS et d'une ancienne DRH, qui étaient là en 2008. Par ailleurs, au niveau des attachés, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, la collectivité a fait le choix de monter en compétences ses services supports, en recrutant de jeunes diplômés titulaires du concours d'attaché, à la commande publique et aux finances. Il s'agit du poste de Directrice des finances adjointe et d'un poste de chargé des marchés publics, va-t-on dire.

M. LE MAIRE : La commande des marchés publics.

Un intervenant : Par ailleurs, il y a aussi la nouvelle Directrice de la petite enfance, ici présente, qui est issue de la filière administrative. On a créé un poste d'attaché alors que son prédécesseur était issu des métiers de la filière médicosociale.

M. LE MAIRE : C'est la personne qui a remplacé Monsieur Mandé.

Un intervenant : Non, c'est Béatrice qui remplace Odile. En fait, c'est des questions d'appartenance à des cadres d'emploi. Mais sur les compétences métier, on retrouve bien entendu les mêmes choses. On a également quelqu'un, à la Direction de la famille, qui a obtenu son concours d'attaché.

Un intervenant : Ce qu'il est important de préciser, c'est que, ça, c'est juste les modifications. Ce n'est pas le tableau des effectifs final. Mais cela permet de le corriger au fur et à mesure.

M. LE MAIRE : Merci, les deux Directeurs des ressources humaines. On y est arrivé.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois de la ville comme suit :

Pour la filière administrative :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Attaché Principal	3	- 2	1
Attaché	13	+ 4	17

Pour la filière Médico-sociale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Educateur de jeunes enfants	11	-1	10
Educateur principal de jeunes enfants	5	+1	6
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	35	-1	34
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de	8	+1	9

2 ^{ème} classe			
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	33	-2	31
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	9	+2	11
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	0	+1	1

Pour la filière Animation :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Animateur	11	-1	10
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0	+1	1

24. Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

M. DARNAULT : Le décret du 20 mai 2014 a instauré dans la fonction publique d'Etat un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) applicable à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat et transposable à la fonction publique territoriale.

Le nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer les autres régimes indemnitaires et est constitué d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Le RIFSEEP se substitue de droit aux agents concernés par la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) et doit être par conséquent abrogée.

Au 1er janvier 2016, le cadre d'emploi éligible au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) concerne le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Le régime indemnitaire est applicable aux :

- Fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, à temps partiel et à temps non complet
- Agents contractuels à temps complet, à temps partiel et à temps non complet

Le montant de l'I.F.S.E est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels ci-joints :

- Critère professionnel 1 : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Critère professionnel 2 : Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Critère professionnel 3 : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

La circulaire ministérielle précise qu'il est recommandé de prévoir 4 groupes de fonctions pour les grades relevant de la catégorie A.

La Direction des Ressources a réparti tous les postes par groupe de fonctions en se référant à l'organigramme de la collectivité et à l'ensemble des fiches de postes et cette répartition a été présentée au Comité Technique du 17 mars 2015.

Les montants maxima de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) sont déterminés par arrêté ministériel et précisés ci-dessous :

Cadre d'emploi des attachés territoriaux	Groupes de fonctions	Montants minima annuels de l'I.F.S.E en euros	Montants maxima annuels de l'I.F.S.E en euros (plafonds)
Attachés territoriaux	Groupe 1	2500	36 210 €
	Groupe 2	1750	32 130 €
	Groupe 3	1750	25 500 €
	Groupe 4	1750	20 400 €

Le montant minimum annuel de l'IFSE garantit que ce nouveau régime indemnitaire ne sera pas inflationniste.

En effet, selon l'étude des rémunérations perçues à ce jour par les attachés de la ville de Saint-Mandé, il n'y a pas de revalorisation prévue à travers cette mise en place.

Au moment de l'adhésion au RIFSEEP, le montant de l'IFSE de chaque agent correspondra au moins à la somme des primes et indemnités perçues mensuellement et liées à l'exercice des fonctions ou à l'appartenance à un grade.

Le montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est versé mensuellement et sera suspendu à hauteur de 30% pendant les périodes où l'agent sera éloigné du service pour congé maladie au-delà de 15 jours ouvrés consécutifs, pour congé longue maladie, pour congé de longue durée et pour congé de grave maladie.

Le montant cette indemnité fera l'objet d'un réexamen : en cas de changement de fonctions, au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent et en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

L'I.F.S.E. est exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

La circulaire ministérielle NOR : RDFF1427139C en date du 05/12/2014 précise que l'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...).

L'arrêté en date du 27/08/2015 précise que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2000-815 du 25/08/2000.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Leray, je vous en prie.

M. LERAY : Une remarque et une question. Je crois qu'on n'a pas voté le point précédent. Il me semble que non.

M. LE MAIRE : C'est possible, Monsieur Leray. On va demander.

M. LERAY : J'aimerais connaître le montant moyen de l'IFCE qui sera servi à ces personnels.

Un intervenant : Vous l'aviez demandé, déjà. Je ne l'ai pas, mais joker.

Un intervenant : A la commission, sauf erreur de ma part, vous avez demandé le traitement indiciaire, pas de l'IFCE. L'IFCE, c'est un régime indemnitaire. Le traitement indiciaire, c'est le traitement de base. J'ai le montant de ça, mais pas le montant de l'IFCE.

M. LERAY : Non, j'avais demandé le montant de l'IFCE. Le traitement indiciaire, je le connais.

Un intervenant : Des agents, à mon avis, non.

M. LERAY : Des agents, non.

Un intervenant : Notamment le montant moyen. Ça, à la rigueur, je peux l'obtenir et vous le faire parvenir.

M. LERAY : Merci.

Un intervenant : Ok. Très bien.

M. LE MAIRE : On le fera parvenir à l'ensemble du Conseil municipal, suite à la question de Monsieur Leray. S'il n'y a pas d'autres questions, je fais voter cette délibération.

Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Gouel nous a quittés et a donné son pouvoir à Françoise Dussud.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en place du RIFSEEP, institué par un décret du 20 mai 2014.

25. Réactualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles

M. WEIL : Dans une logique de maîtrise des coûts, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles du service Activités musicales. La proposition d'augmentation des tarifs de 5 % est annoncée ci-dessous.

A compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs des Ateliers musiques actuelles seraient fixés comme suit :

- Pour un cours collectif hebdomadaire d'une heure, ou pour un cours individuel hebdomadaire de 30 minutes de : chant, piano, guitare, la participation financière sera fixée à 293 euros par année.
- Pour un cours individuel hebdomadaire d'une heure de : chant, piano, guitare, la participation financière sera fixée à 586 euros par année.

Réductions sur les cotisations :

- Familles 2 personnes - 15 % (pour la deuxième personne)
- Familles 3 personnes - 30 % (pour la troisième personne)

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- Soit en un seul versement à l'inscription (encaissements en numéraire, par Carte Bleue ou par chèque)
- Soit en trois fois, à raison d'un versement à l'inscription et deux versements trimestriels par prélèvements automatiques obligatoires en janvier et en avril (le 15 de chaque mois concerné).

La participation des familles sera déposée sur un compte de dépôt de fonds au Trésor public ouvert à la Trésorerie générale de Créteil.

Les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondant au Budget communal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la réactualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles.

INSERER LES DISCUSSIONS

M. LE MAIRE : Merci, cher Julien. Des questions ? Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Cela n'étonnera personne, nous voterons contre cette délibération, pour son augmentation de 5 %. Ça devient un petit peu le chiffre d'or de la majorité. Tous les ans, on augmente de 5 %. Cela nous paraît déconnecté du coût de la vie, du coût de l'inflation. Cela devient cher pour les familles et les usagers.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Touati. Je vous rappelle qu'avec le cabinet Klopfer et nos propres constats, nous sommes très en retard sur la plupart des tarifs, sur la quasi-totalité des villes voisines.

Nous allons donc passer aux voix cette délibération. Qui est contre ?

Un intervenant : 5.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ?

Un intervenant : 29.

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs des ateliers de musiques actuelles comme suit :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Régnald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

26. Réactualisation des tarifs du conservatoire Robert Lamoureux

M. GUIONET : Dans une logique de maîtrise des coûts, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux. Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2016.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- soit en un seul versement avant fin novembre

- soit en trois fois, à raison de trois prélèvements automatiques en novembre, janvier et mars.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la réactualisation des tarifs du conservatoire Robert Lamoureux.

M. LE MAIRE : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Madame Touati ?

Mme TOUATI : 3/11/47 (*Hors micro, inaudible*).

M. LE MAIRE : Pardon ?

Mme TOUATI : 5.

Un intervenant : Toujours 5.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets donc au vote cette délibération. Qui est contre ?

Un intervenant : 5.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 29.

M. LE MAIRE : Merci.

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux comme suit :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Régnald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

27. Actualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de locations des équipements sportifs au 1er septembre 2016

Mme SEVESTRE : A l'instar des années précédentes et afin de tenir compte de la hausse des coûts inhérents à l'entretien et à la conservation du patrimoine existant des équipements sportifs, il convient d'actualiser les tarifs des activités sportives et de location des équipements sportifs. Ces tarifs seront applicables au 1er septembre 2016.

Pour la troisième année consécutive, les tarifs d'accès à la piscine n'ont pas été augmentés.

Une carte annuelle piscine a été créée permettant un accès illimité à cet espace.

Il vous est donc proposé que les tarifs soient actualisés à compter du 1er septembre 2016 comme indiqué dans les tableaux annexés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la réactualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de locations des équipements sportifs au 1^{er} septembre 2016.

M. LE MAIRE : Pas de questions ? Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 2.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : C'est en pourparlers.

M. LE MAIRE : Madame Provini, Monsieur Leray, Madame Touati, vous votez ou vous ne votez pas ? Oui ? Non ? S'il vous plaît ? D'accord. Merci, Monsieur Leray, de cette décision et d'avoir fait la cohésion de votre groupe.

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de locations des équipements sportifs au 1^{er} septembre 2016 comme suit :

Abstention : 4 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, Mme Sandra PROVINI

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Régnald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, M. Philippe LERAY)

28. Actualisation du règlement intérieur de la salle de musculation

M. BOULLE : Lors de la révision de ce règlement, il a été omis certaines mentions.

Il convient donc d'actualiser ce document.

Ainsi, il est précisé dans l'article 2 : Par mesure de sécurité, l'accès de la salle de musculation est strictement interdit aux enfants de moins de 18 ans même accompagnés de leurs parents ainsi qu'à toute personne non inscrite.

Article 2 : En cas de perte, vol ou de détérioration de sa carte, l'utilisateur doit s'acquitter de la re-création de la carte au prix de 3 €

Article 5 : L'accès à la salle des usagers ayant acquittés un droit d'entrée unitaire se fera jusqu'à 18h.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'actualiser le règlement intérieur de la salle de musculation au 1^{er} mai 2016.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, cher Thomas. Je mets donc au vote cette délibération. Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 34.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur de la salle de musculation au 1^{er} mai 2016.

29. Modification du règlement de fonctionnement et actualisation des tarifs de la Ludothèque au 1^{er} septembre 2016

Mme FAURE : Le règlement de fonctionnement de la Ludothèque dont la dernière modification datait du 12 décembre 2014 nécessite quelques ajustements d'organisation.

Tout d'abord, pour des raisons de sécurité et afin de comptabiliser le nombre d'adhérents présents dans l'établissement, il est obligatoire pour l'utilisateur de matérialiser sa présence par le dépôt de sa carte d'utilisateur auprès de l'accueil.

Ensuite, il est précisé que la durée du prêt de jeu est allongée passant de deux semaines à un mois.

De plus, afin de faciliter la gestion des emprunts, il est demandé aux usagers d'anticiper leur prêt 15 minutes avant la fermeture de la Ludothèque.

Par ailleurs, il vous est proposé également d'approuver l'augmentation tarifaire de 4% des activités de la Ludothèque.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame la Conseillère, pour ce rapport. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets au vote cette délibération. Qui est contre ?

Un intervenant : 2.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 33. 31, pardon, excusez-moi.

M. LE MAIRE : 31. Merci.

Le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation tarifaire de 4% des activités de la Ludothèque et son règlement intérieur comme suit :

Contre : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO,

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

30. Mise en place d'un carnet de 10 tickets pour les activités "Bien-Etre" d'Inter'val au 1^{er} septembre 2016

Mme VERON : Dans le cadre des activités de la saison 2016-2017 de l'InterVal, issue de la fusion des anciennes Maison des Marronniers et Maison Pour Tous, il est proposé la mise en place d'un carnet de 10 tickets utilisable pour les activités de Bien-Etre et valable uniquement sur le 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un carnet de 10 tickets pour les activités « Bien-Etre » d'Inter'Val au 1^{er} septembre 2016.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Juste une question. Quand on achète ces tickets, cela revient moins cher pour la personne qui pratique une activité ou c'est le même prix ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas bien suivi ce dossier. Anne ?

Mme CARRESE : Non, normalement, cela ne revient pas du tout moins cher. C'est pour laisser le temps à la personne pour faire un essai sur plusieurs activités, de tester. Cela n'a rien à voir avec le tarif.

M. LE MAIRE : Très bien. C'est une amélioration du système. Et c'est déduit de l'abonnement me dit Monsieur Damas, qui a étudié le dossier pour nous.

Je vais au vote cette délibération. Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en place d'un carnet de 10 tickets pour les activités « Bien-Etre » d'Inter'Val au 1^{er} septembre 2016 comme suit :

31. Attribution d'un Chèque Initiative Jeune

Mme BESNARD : Une demande de Chèque Initiative Jeune a été déposée. Elle porte sur un projet à la fois sportif et humanitaire. Il s'agit d'une traversée du désert marocain en Renault 4L où chaque équipe s'engage à transporter 50 kg de fournitures scolaires qui seront distribuées entre les différents villages par le biais de l'association partenaire Enfant du Désert.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'un chèque initiative jeune d'un montant de 770 euros.

M. LE MAIRE : Merci, chère Eveline. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets cette dernière délibération aux voix. Qui est contre ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Un intervenant : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Un intervenant : 34.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'attribution d'un chèque initiative jeune d'un montant de 770 euros au porteur du projet portant sur le transport de 50 kg de fournitures scolaires distribuées entre les différents villages par le biais de l'association partenaire Enfant du Désert.

32. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE : Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes :

- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet Patrick Dallemagne
- Approbation de la vente de jeux de la Ludothèque lors de la brocante du 13 février 2016 au profit de l'association "Princesse Margot"
- Approbation d'une convention de contrat de maintenance entre la société AIR PRODUCTS et la ville de Saint-Mandé
- Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit de l'exposition "le Service Historique de la Défense" s'expose du 1er mars au 31 mars 2016
- Approbation de la convention triennale de labellisation du Point Information Jeunesse de Saint-Mandé pour la période 2016, 2017, 2018
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet Gicquel
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse Immobilière de Gérance
- Approbation d'un contrat d'engagement d'activités relevant du droit d'auteur
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et M.T.
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le Cabinet Foncia Gauthier
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet Jean Hameon
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le Cabinet Dumoulin
- Décision intermédiaire portant nomination des candidats à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, promotion du 14 juillet 2016
- Approbation d'une convention de contrat de maintenance entre la société MTMI et la ville de Saint-Mandé
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Aximonial-Samogimm
- Approbation de l'avenant liquidatif 2015 au contrat "tous risques expositions"
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et la CPCI
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet SOGI
- Approbation de la convention d'assistance juridique et financière entre la Ville de St-Mandé et le Cabinet Benesty pour la négociation d'un avenant d'un contrat de délégation de stationnement sur voirie et hors voirie
- Désignation d'un avocat pour ester en justice au nom de la commune de Saint-Mandé dans l'instance intentée devant la Cour d'appel de Paris pour interjeter appel du jugement n°15/430 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Créteil le 27 octobre 2015

33. Questions diverses

M. LE MAIRE : Il y a des questions, mes chers collègues ? Monsieur Leray, je vous en prie.

M. LERAY : Question diverse ou sur ce point ?

M. LE MAIRE : Question diverse.

M. LERAY : J'ai une question à propos de l'étude que vous aviez commandée à Airparif, il y a environ 1 an. Un rapport d'étape avait été présenté en commission municipale. L'opposition unanime avait demandé que ce rapport d'étape soit communiqué au public, mis en ligne sur le site de la ville, par exemple. Cela nous avait été refusé au motif que c'était un rapport d'étape, que c'était difficile à interpréter et qu'il valait mieux attendre le rapport final qui serait, lui, mis en ligne et consultable. On a appris récemment qu'en fait, le rapport final ne serait pas mis en ligne, mais qu'une synthèse avait été demandée à un stagiaire – enfin, pas encore demandée, puisque le stagiaire n'a pas encore été choisi ou recruté – pour faire une synthèse qui serait mise en ligne. Ce que je vous demande, c'est d'honorer les engagements qui avaient été pris à l'époque et de mettre en ligne ce rapport qui est maintenant entre vos mains.

M. LE MAIRE : Alors ce rapport, Monsieur le Directeur général des services ou Monsieur le Directeur des services techniques ? Pourquoi ne peut-on pas le mettre en ligne ? Florence, je vous en prie.

Mme CROCHETON : D'abord, ce n'est pas Airparif, c'est Bruitparif. C'est la cellule circo qui s'occupe des ondes électromagnétiques. La question a été posée. J'ai répondu en commission qu'effectivement, on avait aussi demandé, nous, des mesures d'ondes électromagnétiques dans tous les bâtiments de la ville accueillant des enfants, les écoles et les crèches. On avait dit qu'on attendait les résultats des mesures pour pouvoir les joindre. J'avais dit aussi en commission que n'importe quel Saint-Mandéen pouvait demander les mesures. C'est sur le site internet de la ville. On a dit qu'on présenterait l'étude finale, avec les mesures, à la prochaine commission.

M. LE MAIRE : Et, après, ce sera en ligne ? Ou c'est déjà en ligne ?

Mme CROCHETON : Non, ce n'est pas encore en ligne, parce qu'on le présentait d'abord à la commission et on n'avait pas les résultats.

Un intervenant : C'est les 70 pages ou les 80 pages qu'on a reçues ?

Mme CROCHETON : Oui. On ne peut pas mettre le rapport en entier, parce qu'il est énorme.

M. LE MAIRE : Vous le découvrirez et on verra ensuite ce qu'on en fait sur le plan internet. Il n'y a pas de souci.

Madame Touati.

Mme TOUATI : J'ai juste une question.

M. LE MAIRE : Prenez le micro, Madame Touati, sinon ce ne sera pas enregistré.

Mme TOUATI : Qu'est-ce que c'est que cette procédure où on a désigné un avocat pour la commune pour interjeter appel d'un jugement de Créteil ? Cela concerne quoi ?

Un intervenant : Cela concerne un très vieux contentieux concernant un agent qui avait eu un accident de travail.

Mme TOUATI : Ce n'est pas la policière qui s'était fait renverser ?

Un intervenant : Non. C'était un agent de la voirie, sur la voie publique. Il y avait un chantier. C'était des portes blindées qui lui étaient tombées dessus. C'était il y a dix ans. En fait, c'est un contentieux multipartite. Lui, il fait un recours et, nous, on fait aussi un recours contre l'entreprise de l'époque, qui a fait faillite depuis. C'est quelque chose d'assez compliqué. Je peux vous donner plus de détails.

Mme TOUATI : C'était juste pour savoir quelle procédure.

Un intervenant : C'est un serpent de mer. Il précède mon arrivée. C'est un sujet vraiment ancien.

M. LE MAIRE : Monsieur Leray ?

M. LERAY : J'avais une autre question, à propos des compteurs EDF Linky, qu'EDF a commencé à implanter un peu en France. Il y a une fronde qui se développe contre ces compteurs. Un certain nombre de Maires ont d'ailleurs pris position dans leur ville pour interdire ou empêcher la mise en place de ces compteurs, dont certains disent qu'ils sont dangereux parce qu'ils émettent des ondes électromagnétiques, justement. Je voudrais savoir si vous avez été saisi par des administrés et quelle est votre position sur cette question.

M. LE MAIRE : J'ai été saisi par une personne, Monsieur Leray, qui nous a posé des questions. J'ai saisi naturellement EDF et ERDF. Il y aura d'ailleurs après les compteurs à eau, etc. C'est la modernité. Faut-il tout supprimer, à commencer par nos portables ? Tant que la population de Saint-Mandé, massivement,

c'est-à-dire 12 ou 13 000 familles sur 24 000 personnes, ne me dira pas qu'elle ne veut pas de ce compteur, on ne prendra pas de décision. On va simplement informer. On a reçu de l'information, qu'on va mettre dans un bulletin municipal. Monsieur le Directeur de la communication, c'est prévu quand ? En mai, en juin ? En mai. En mai, cette communication va donc être mise à disposition, avec là où on peut s'interroger ou écrire, mais pour l'instant, je ne vois pas en quoi la ville de Saint-Mandé s'opposerait à cet élément de gestion moderne. Sinon, demain, c'est le téléphone portable, c'est je ne sais quoi qu'il va falloir supprimer. Oui, peut-être les ampoules. Vous savez, il y a des gens qui sont contre les téléphones portables et on les voit utiliser des téléphones portables.

Monsieur Damas.

M. DAMAS : Monsieur Leray, je vous propose, en commission urbanisme, de vous apporter un maximum d'éléments sur ce compteur Linky, puisque je travaille dessus et j'aurai des éléments précis à vous donner si vous le souhaitez.

Une intervenante : Au lieu de prendre une position radicale, ce serait peut-être bien d'organiser une réunion publique avec des spécialistes, permettant d'exposer les thèses des uns et des autres. Moi non plus, je n'ai pas une religion affirmée sur ces compteurs, mais j'aimerais bien être informée. Il y a des gens qui sont violemment contre. Il y a eu un débat à l'Assemblée nationale. Il est reconnu qu'effectivement, il y a des gens qui souffrent de pathologies liées à ces ondes. Est-ce que c'est tout le monde ? Il ne s'agit pas d'être contre le progrès. Je n'ai rien contre le progrès mais, en même temps, il ne faut pas non plus que cela entraîne plus d'inconvénients que... Peut-être qu'une réunion publique serait une bonne chose.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de position radicale. Je dis simplement que la modernité est là, comme toutes choses, la voiture a tué du monde, on roule tous en voiture. Le vélo a tué du monde, on roule tous en voiture. L'avion a tué du monde. C'est la modernité permanente. S'il y a 1 personne par rue qui refuse, on va bloquer toute la ville ? Il faut aussi, à un moment donné, être raisonné et raisonnable. Qu'il y ait de l'information, c'est une chose. S'il faut une réunion, on fera une réunion. Personnellement, convoquer les gens d'ERDF pour venir expliquer cela, sincèrement, on prêterait une salle et je n'y vois aucun inconvénient.

S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais vous rappeler que vous avez, le 2 mai, à 8 heures, un Conseil municipal extraordinaire concernant la promesse de vente et l'achat du terrain IGN. Nous aurons donc une commission municipale le 20 avril à 19 heures. C'est une commission urbanisme que préside Florence Crocheton, élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal car, sur ce dossier, nous avons toujours avancé de concert et ensemble.

Le 22 juin, il y a le Conseil de fin juin.

Le 28 septembre, Conseil. Je pense que vous avez reçu le mail.

14 décembre, Conseil également.

Je voudrais également signaler le départ de Christophe Bevière pour une grande ville qui s'appelle Maisons-Alfort. Christophe, qui nous a beaucoup servis depuis 2008, part pour une autre épopée de sa carrière. On ne peut que lui souhaiter un vif succès dans ses nouvelles missions. (*Applaudissements*). Et je lui dis un grand merci pour l'apport qu'il nous a donné pour moderniser Saint-Mandé, en particulier en matière de nouvelles technologies de la communication. Je pense que c'est un élément fort.

Je vais vous souhaiter de bonnes vacances, pour ceux qui en prennent. N'oubliez pas la commission du 20 et le Conseil municipal du 2, mais les vacances seront finies. Le Conseil municipal est clos maintenant.